



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE



TEL : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21
BP. 393 COTONOU (Rép. BENIN) E-mail : «foretsbenin@yahoo.fr»

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016



Décembre 2016

Liste des acronymes (sigles et abréviations)

10MAA	: 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres
AGR	: Activités alternatives Génératrices de Revenus
APA	: Accès et le Partage des Avantages
AS	: Alibori Supérieur
BAD	: Banque Africaine de Développement
BN	: Budget National
CA	: Conseil d'Administration
CARDER	: Centre d'Actions Régionales pour le Développement Rural
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de suivi écologique
CERF	: Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestières
CITES	: Convention sur le commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CNR	: Campagne Nationale de Reboisement
CoForMO	Communauté Forestière du Moyen-Ouémé
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CVA	: Conducteur de Véhicule d'Administratif
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCPRN	: Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles
DGAFRN	: Directeur Général Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DOFP	: Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel
DPCEFC	: Direction des Politiques, du Contrôle de L'Exploitation Forestière et du Contentieux
DPEMF	: Direction du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances
DPNP	: Direction du Parc National de la Pendjari
DPNW	: Direction du Parc National du W
DPSE	: Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DRAF	: Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
DSIME	: La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Équipement Etude d'Impact Environnemental et Social
EIES	: Etudes d'Impact Environnemental et Social
EMG	: Etat-Major Général
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	: Forêt Classée
FNDF	: Fonds National pour le Développement Forestier
FS	: Forêt Sacrée
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest –Africaines
GCES	: Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GEF	: Global Environment Facility

GPS	: Global Positioning System
IDA	: International Développement Association
IEC	: Information, Education et Communication
IF	: Inspection Forestière
IGSF	: Inspection Générale des Services Forestiers
JNA	: Journée Nationale de l'Arbre
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MECGCCRPRNF	: Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OIEFC	: Officier Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse
OITEFC	: Officier Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse
ONAB	: Office Nationale du Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSN	: Ouémé Supérieur, N'Dali
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGAP	: Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée
PAIA-VO	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAP	: Plan d'Aménagement Participatif
PAPF	: Plan d'Aménagement Participatif de Forêt
PAPDFGC	: Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PARCSF	: Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier
PEFC	: Programme Eaux, Forêts et Chasse
PF	: Poste Forestier
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGFTR-FA	: Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains -Financement Additionnel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAD	: Service des Archives et de la Documentation
SAFN	: Service de l'Aménagement des Forêts Naturelles
SARGP	: Service d'Appui au Reboisement et à la Gestion des Plantations
SCA	: Service du Contrôle et de l'Audit
SCEFC	: Section Communale des Eaux, Forêts et Chasse
SCPRN	: Service de la Conservation et de la Protection des Ressources Naturelles

SFC	: Service des Finances et de la Comptabilité
SGCDP	: Service de la Gestion des Carrières, de la Discipline et des Positions
SGEFC	: Secrétariat Général des Eaux, Forêts et Chasse
SIG	: Système d'Information Géographique
SLMIT	: Service de la Logistique, du Matériel, des Infrastructures et de la Transmission
SOCAEF	: Sous-officier Contrôleur Adjoint des Eaux Forêts
SOCEF	: Sous-officier Contrôleur des Eaux Forêts
SOGF	: Sous-officier Garde Forestier
SP	: Secrétariat Particulier
SPC	: Service de la Presse et de la Communication
SPE	: Service des Procédures et des Enquêtes
SPEAC	: Service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions
SPEMF	: Service du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances
SPEMRB	: Service de la Promotion des Énergies et des Marchés Ruraux de Bois
SPFNL-AGR	: Service de la Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et des Activités Génératrices de Revenus
SPM	: Service de la Passation des Marchés
SPSE	: Service de la Planification et du Suivi-Evaluation
SRAF	: Service du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
SRCC	: Service de la Règlementation, du Contrôle et du Contentieux
SRF	: Service des Recrutements et de la Formation
SRUIEC	: Service des Relations avec les Usagers et de l'Information-Education-Communication
SSAS	: Service de la Santé et des Affaires Sociales
SSS	: Service de la Synthèse et des Statistiques
TAOP	: Technicien d'Appui aux Organisations Paysannes
TDR	: Termes de Référence
TR	: Trois Rivières
TTK	: Tchaourou, Toui-Kilibo
UE	: Union Européenne
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VNU	: Volontaire des Nations Unies

Liste des tableaux

Tableau 1: Couverture forestière au Bénin	3
Tableau 2: Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin	10
Tableau 3: Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2016.....	17
Tableau 4: Points des études et prestations conduites par la DGEFC en 2016	18
Tableau 5 : Ateliers, séminaires et conférences au titre de 2016	19
Tableau 6 : Point des plants mis en terre (CNR 2016).....	21
Tableau 7 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2016.	23
Tableau 8 : Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2016	24
Tableau 9 : Fonds d'aménagement collectés en 2016 dans les forêts classées dotées de PAPF	25
Tableau 10 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2016.....	27
Tableau 11: Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence en 2016	28
Tableau 12 : Bilan de l'exploitation du bois de service en 2016	29
Tableau 13 : Bilan de l'exploitation du bois de feu en 2016.....	30
Tableau 14 : Bilan de l'exploitation de charbon de bois en 2016	31
Tableau 15 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feu précoce.	33
Tableau 16 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feux tardifs en 2016.....	34
Tableau 17: Bilan de l'exécution du plan de tirs dans les zones cynégétiques	35
Tableau 18 : Quotas accordé au Bénin en 2016 et taux d'exportation des espèces CITES.....	36
Tableau 19 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2016.....	37
Tableau 20 : Volume des exportations de bois en 2016 par essence et par types de produits.....	39
Tableau 21: Point des infractions enregistrées en 2016	40
Tableau 22: Récapitulatif des recettes de la DGEFC en 2016	42
Tableau 23: Bilan de l'exécution financière au 31 décembre 2016 des structures et projets du PNGDRN	46
Tableau 24: Point d'exécution physique techniques des structures du PNGDRN au titre de 2016.....	49
Tableau 25 : Point d'exécution physique et technique des projets du PNGDRN au titre de 2016.....	52
Tableau 26: Bilan du suivi de la mise œuvre des Accords et Conventions.....	57

Liste des figures

Figure 1: Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2016.....	7
Figure 2: Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2016.....	8
Figure 3: Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin.....	15
Figure 4: Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2015 et 2016.....	30
Figure 5: Volumes comparés de charbon de bois exploités par IF en 2015 et 2016.....	31
Figure 6 : Volume de bois exporté par essence en 2016.....	38
Figure 7: Volume de bois exporté par type de produit en 2016.....	38
Figure 8 : Contribution de chaque type de recettes à la recette globale de 2016.....	41
Figure 9: Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2015 et 2016....	43

Table des matières

Liste des acronymes (sigles et abréviations)	i
Liste des tableaux	v
Liste des figures	vi
Résumé	vii
Bilan des principaux indicateurs de résultats	ix
Introduction	1
I. GENERALITES	2
1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin	2
1.1.1. Localisation et découpage administratif	2
1.1.2. Climat	2
1.1.3. Sols et ressources en eaux	2
1.1.4. Végétation	3
1.2. Présentation de la DGEFC	4
1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement	4
1.2.2. Etat du personnel	7
1.3. Potentiel forestier du Bénin	9
1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin	16
II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC	17
2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2016.	17
2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2016	20
2.2.1. Point de la 32 ^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA)	20
2.2.2. Point de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2016	20
2.3. Aménagement et gestion des forêts	22
2.4. Bilan de l'exploitation forestière.	26
2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments	26
2.4.2. Point de l'exploitation forestière	26
2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.	32
2.6. Gestion de la faune	34
2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre	37
2.7.1. Exportations du bois d'œuvre	37
2.7.2. Importation du bois d'œuvre.	39
2.8. Contentieux forestiers	40
2.9. Bilan des recettes forestières.	41
III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER	44
3.1. Réalisations physiques des structures techniques	49
3.2. Réalisations physiques des projets du PNGDRN	52
IV. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS	57
Conclusion et recommandations	60
ANNEXES	

Résumé

Les résultats qui sont consignés dans le présent rapport découlent de l'exécution des missions régaliennes de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) de la DGEFC au titre de 2016. A cela s'ajoute le point du suivi des activités des autres structures de l'Administration forestière et de la mise en œuvre des accords et conventions internationaux.

L'effectif total national du personnel intervenant dans les structures de l'Administration forestière est de 889 dont 595 fonctionnaires des eaux, forêts et chasse.

Au titre de la Campagne Nationale de Reboisement 2016, au total 5 408 346 plants ont été mis en terre sur une superficie de 3 983,09 ha et 583 689 mètres linéaires.

Les agréments (cartes professionnelles) accordés à 322 usagers du bois en 2015 n'ont pas été renouvelés au titre de 2016. Le volume de bois d'œuvre dont l'exploitation a été autorisée s'élève à 41 961 m³ dont 5 484,91 m³ concerne l'exploitation des essences autochtones. Le volume de bois de feu exploité et enregistré est de 64 356 stères tandis que celui du charbon de bois est de 448 136 sacs dits de «50 kg ». La quantité de bois de service exploitée est de 251 656 pieds. Un volume total de 35 137 m³ de bois a été exporté de bois, réparti entre *Tectona grandis* (17 700 m³) et *Pterocarpus erinaceus* (16 287 m³). Au total, 65 permis ont été accordés pour l'exploitation de 531 pieds d'essences autochtones de bois d'œuvre et 251 656 pieds de bois de service. 532 infractions sont enregistrées au cours de l'année au niveau des Inspections Forestières et de la DGEFC pour un montant total de transaction recouvré de 816 996 700 F CFA. Le bilan total des recettes forestières versées au Trésor Public au titre de 2016 indique un montant total de 1 217 404 416 F CFA contre 1 814 355 361 F CFA pour l'année 2015, soit une baisse de 33 %.

Au cours de l'année 2016, la DGEFC a été appuyée par huit (8) projets et programmes dans le cadre du PNGDRN devenu PEFC : Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains- Financement Additionnel (PGFTR-FA), le Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (10MAA), le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC), le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM), le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF), le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP), le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) et le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM).

Bilan des principaux indicateurs de résultats

N°	Volet	INDICATEURS	Valeur réalisée en 2015	Valeur réalisée en 2016	Observations
1	Appui institutionnel et renforcement de capacités	Nombre de fonctionnaires des eaux, forêts et chasse en activité	602	592	
2		Nombre de véhicules en état de fonctionnement à la DGEFC	28	29	Véhicules de la DGEFC y compris les unités déconcentrées
3		Nombre de sièges de SCEFC dotés d'un bâtiment administratif construit	39	39	39 sur 77 SCEFC. La DGEFC a perdu certains bâtiments occupés par ses unités à la suite de la scission avec le MAEP
4	Reboisement et aménagement forestier	Nombre d'outils d'aménagement (Plans d'aménagement et Plan simple de gestion) de forêts naturelles élaborés et validés	41	41	* 35 PAP de FC * 06 PSG dans le domaine protégé
5		Nombre total de plants produits	13 272 482 plants	9 752 275 plants	
6		Nombre de plants mis en terre et superficie reboisée	10 936 013 plants sur 9834 ha et 798 552 ml	5 408 346 plants sur 3983 ha et 583 689 ml	
7		Taux de survie moyen des plants mis en terre au cours de l'année n-1	74,2 %	84,6%	
8		Montant total de collecte des contributions au fonds d'aménagement dans les forêts dotées de PAP	-	255 148 474 FCFA	Résultat de l'évaluation en 2016 des contributions cumulées sur les 03 dernières années au niveau de 07 forêts
9		Superficie de forêts brûlée en feu tardif	336 548 ha	363 848 ha	
10		Nombre d'usagers du bois agréés	322	322	Pas de nouveaux agréments en 2016, reconduction des agréés de 2015
11		Volume de bois d'œuvre d'essences de forêts naturelles exploité	10 623,04 m ³	5 484,91 m ³	
12		Volume de bois d'œuvre exploité dans les plantations	27 033,1 m ³	36 476,09 m ³	Essentiellement du teck

13	Exploitation, commerce, exportation et importation de produits forestiers	Nombre de pieds de bois de services exploités dans les plantations	159 157 pieds	251 656 pieds	Essentiellement du teck
14		Volume de bois de feu exploité	10 145 stères	64 356 stères	
15		Volume du charbon de bois exploités	1 325 958 sacs de «50 kg » (soit 49060,4 Tonnes métriques)	448 136 sacs de « 50 kg » (soit 16581,0 Tonnes métriques)	
16		Volume de bois d'œuvre exporté m ³	83 072,18 m ³	35 137 m ³	
17		Volume de bois d'œuvre importé en m ³	-	19 568 m ³	Les données de bois importés en 2015 n'ont pas été évaluées
18		Nombre de contentieux forestiers enregistrés	384	532	
19		Montant total des recettes forestières	1 814 355 361 FCFA	1 217 556 586 FCFA	
20		Gestion de la faune	Nombre d'individus d'espèces CITES exportés	15 812 spécimens	7 552 spécimens
21	Taux de réalisation du quota de spécimens CITES autorisés à l'exportation		23,11%	11,04%	
22	Nombre d'individus d'espèces CITES lâchés		665 spécimens	0	
23	Nombre d'animaux abattus à au terme de la campagne cynégétique		152 mammifères	139 mammifères	
24	Taux de réalisation du plan de tir dans les zones cynégétiques		36,0 %	29,5 %	

Introduction

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est la structure nationale chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de gestion durable des forêts et des ressources naturelles. Elle a pour mission d'assurer le développement et la gestion rationnelle des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) sur toute l'étendue du territoire à travers la coordination des actions de toutes les structures étatiques intervenant dans le sous-secteur forestier réunies au sein du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN). L'avènement du nouveau ministère de tutelle de la DGEFC, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), a donné lieu au remplacement du PNGDRN par le Programme Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui demeure un cadre de référence harmonisé et unitaire de pilotage et d'animation du sous-secteur forestier conçu en harmonie avec tous les documents de politiques et de stratégies nationales et internationales. La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), assure ainsi la coordination du PEFC à travers l'organisation et le suivi des activités des :

- Directions Techniques centrales de la Direction Générale ;
- Inspections Forestières ;
- Centres et Offices du sous-secteur forestier ;
- Projets/programmes du sous-secteur forestier.

Ainsi, chaque année, des activités sont planifiées pour tout le sous-secteur forestier et suivies par la DGEFC.

Le présent rapport qui fait la synthèse des activités mises en œuvre au titre de l'année 2016 s'articule autour des quatre (04) grands points que sont :

- Généralités sur le sous-secteur forestier ;
- Bilan des activités de la DGEFC ;
- Bilan du suivi des activités des projets/programmes et des Centres/Offices du sous-secteur forestier ;
- Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions.

I. GENERALITES

1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin

1.1.1. Localisation et découpage administratif

La République du Bénin est un pays francophone de l'Afrique de l'Ouest située entre les latitudes 6°30' et 12°30' Nord et les longitudes 1° et 3°40' Est. Elle est comprise entre les Etats du Togo à l'ouest, du Nigéria à l'est, du Burkina-Faso et du Niger au nord et, s'ouvre sur l'Océan Atlantique au sud. Elle s'étend sur une superficie de 114 763 km² et est subdivisée en douze (12) départements et soixante-dix sept (77) communes. Sa population est estimée à 9 983 884 habitants (RGPH4, 2013).

1.1.2. Climat

Le Bénin est caractérisé par un climat tropical continental. La partie nord du Bénin connaît une saison pluvieuse qui s'étend de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Le sud est caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses qui s'alternent : une grande saison sèche de novembre à mars, suivie d'une grande saison pluvieuse d'avril à mi-juillet ; une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre et une petite saison pluvieuse de mi-septembre à octobre. Les précipitations moyennes oscillent entre 700 mm (extrême Nord) à 1500 mm (extrême Sud-Est),

A l'échelle de l'année, les températures de l'air varient en moyenne autour de 27,2 °C, avec des maxima absolus pouvant atteindre 45°C au Nord.

1.1.3. Sols et ressources en eaux

Le Bénin a un relief peu accidenté, marqué par cinq (05) principaux ensembles géomorphologiques, à savoir : la plaine côtière sablonneuse, les plateaux sédimentaires du continental terminal, la pénéplaine cristalline, la chaîne de l'Atacora et la plaine de Gourma (Adomou ; 2005). On distingue cinq principales catégories de sols (DCN 2011) :

- les sols ferrugineux tropicaux qui couvrent plus de 80 % de la superficie totale du pays ;
- les sols ferralitiques ou terre de barre (7 à 10 %) ;
- les sols minéraux bruts, peu évolués et développés sur des matériaux durs (socle granito-gneissique, schiste, etc.) ;
- les sols hydromorphes, qui se retrouvent dans le delta de l'Ouémé, en bordure du fleuve Niger, de la Pendjari et dans les vallées du Mono et du Couffo ;

- et les vertisols ou terres noires, se trouvant généralement dans la dépression de la Lama.

Les ressources en eau du Bénin comprennent les eaux de surface et les eaux souterraines. Les ressources en eau superficielles sont réparties sur six (6) bassins versants regroupés en quatre (4) grands ensembles hydrographiques que sont : les ensembles hydrographiques du Niger, de l'Ouémé-Yéwa, de la Volta et du Mono-Couffo. Le potentiel annuel d'eau de surface du Bénin est évalué à 13 milliards 106 millions de m³.

1.1.4. Végétation

Les principales formations forestières rencontrées au Bénin sont essentiellement les forêts claires et savanes arborées (au centre et au nord), et quelques reliques de forêts denses semi-décidues au sud. La répartition par type de formation forestière est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1: Couverture forestière au Bénin

Classification forestière (Type de formation forestière)	Superficie (Ha)	Proportion (%)
Forêts denses	68 702	0,88
Forêts galeries ou cordon ripicole	277 038	3,55
Forêts claires et savanes boisées	1 456 793	18,64
Savanes arborées et arbustives	5 591 891	71,57
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas-fonds)	184 876	2,37
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	234 195	3,00
Superficie totale de la couverture forestière	7 813 495	100,00

Source: IFN, 2007

1.2. Présentation de la DGEFC

1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la programmation, la mise en œuvre et la coordination de la politique forestière nationale en harmonie avec le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN). Ce programme a donné place en juin 2016 au PEFC (Programme des Eaux Forêts et Chasse) qui constitue un des cinq grands programmes du nouveau Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est chargée de :

- assurer le commandement de toutes les unités de l'administration des eaux, forêts et chasse;
- élaborer les politiques et stratégies de l'Etat ainsi que les textes législatifs et réglementaires en matière de reboisement et de gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) et en assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre;
- assurer le rôle du Point Focal National des conventions et accords multilatéraux en matière des ressources naturelles et forestières dans ses domaines de compétence;
- participer aux négociations internationales en collaboration avec les structures concernées sur les conventions et accords multilatéraux relatifs à ses domaines de compétence;
- assurer la constitution et la préservation de l'intégrité du domaine forestier de l'Etat;
- développer et assurer la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre la désertification; constituer, gérer et rendre disponible aux divers acteurs une base de données quantitatives et qualitatives relatives aux ressources naturelles et forestières;

- impulser et assurer la mise en œuvre des politiques, programmes et projets y relatifs;
- élaborer les plans, programmes et projets de valorisation, de prévention et de lutte contre toutes les formes de dégradation des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres);
- promouvoir le reboisement, la reforestation et autres méthodes de lutte contre la désertification;
- élaborer les instruments et outils de gestion durable des ressources naturelles;
- participer à l'élaboration des politiques et stratégies de conservation des zones sensibles et de restauration des sites dégradés;
- assurer la coordination et le pilotage du secteur forestier;
- assurer la gestion des feux de végétation;
- suivre la mise en œuvre de la politique, des stratégies, plans, programmes, projets, instruments et outils en matière de gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) ;
- promouvoir la recherche pour une gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) en liaison avec les structures spécialisées;
- gérer et suivre les conventions et accords internationaux relatifs à la conservation de la nature;
- participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires dans les autres domaines de compétence du Ministère;
- collaborer avec les autres Ministères sectoriels et directions techniques diverses dans la mise en œuvre des activités relevant du domaine de compétence du ministère en charge des eaux, forêts et chasse;
- collaborer aux côtés des autres forces militaires et de sécurité publiques et assimilées à l'exécution des servitudes et des missions particulières liées à la spécificité des personnels des corps des eaux, forêts et chasse;
- assurer la gestion des matériels de défense, de sécurité, de communication, des infrastructures et autres équipements militaires, techniques et forestiers en dotation ;
- pourvoir en personnel forestier qualifié les emplois de toutes les unités de l'administration des eaux, forêts et chasse;
- superviser toutes les unités de l'administration des eaux, forêts et chasse dans la mise en œuvre de leurs activités.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Équipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

Il convient de mentionner que la DGEFC est dotée d'une Brigade Forestière Nationale Mobile et des Brigades Spéciales, qui lui sont directement rattachées. La Brigade Forestière Nationale Mobile a un caractère ad hoc et sa composition est laissée à la discrétion du DGEFC ; elle intervient sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau des départements, la DGEFC est représentée par les Inspections Forestières (IFs) qui sont chargées de mettre en œuvre la politique forestière nationale sur leur territoire de compétence. Les Inspections Forestières s'appuient sur des démembrements que sont :

- ✓ les Cantonnements Forestiers, compétents en général sur un regroupement de communes ;
- ✓ les Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse (SCEFC) ;
- ✓ et les Postes Forestiers (PF) qui couvrent un ou plusieurs arrondissements/villages.

En outre, dans le souci de renforcer l'efficacité de la DGEFC, des Cellules Techniques d'Aménagement des Forêts (CTAF) ont été créées pour intervenir au niveau des massifs forestiers et périmètres de reboisement dotés de Plan d'aménagement. Ces cellules sont au nombre de dix sept (17) et sont placées sous l'autorité des Chefs d'Inspection Forestière.

(Cf Organigramme de la DGEFC en annexe 1).

Au cours de l'année 2016, l'Administration forestière a été appuyée par huit (08) projets et programmes dans le cadre du PNGDRN. Il s'agit du :

- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains - Financement Additionnel (PGFTR-FA) ;
- Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (10MAA) ;

- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM) ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF) ;
- Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) ;
- Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ;
- Projet de réserve de Biosphère transfrontalière du delta du Mono (PRBTDM)

Il faut noter que la majorité des activités de la DGEFC est financée par le PGFTR qui est un programme d'appui institutionnel. Ayant pris fin en 2013, le PGFTR a reçu un financement additionnel (PGFTR-FA) qui a démarré en janvier 2014 et prévu pour clôturer en janvier 2018.

1.2.2. Etat du personnel

La DGEFC dispose d'un personnel composé de fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse et de fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles. La répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2016 est présentée sur la figure 1 et détaillée dans le Tableau en annexe 2.

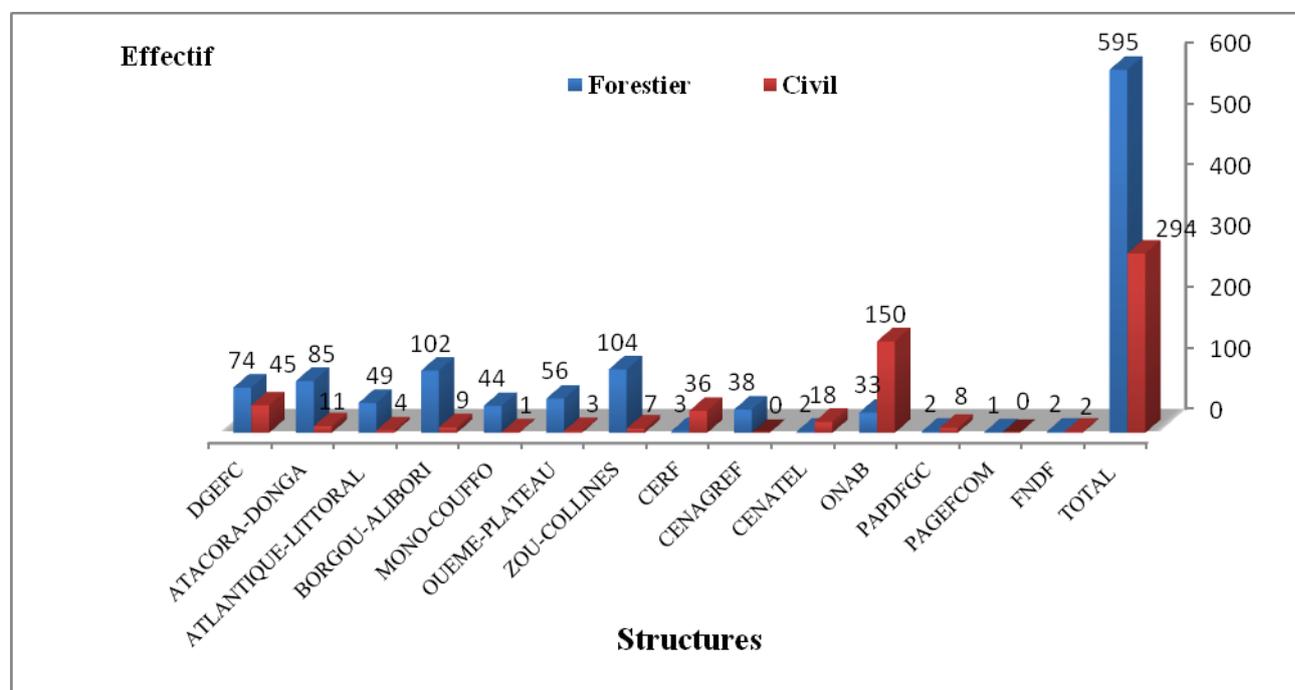


Figure 1: Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2016.

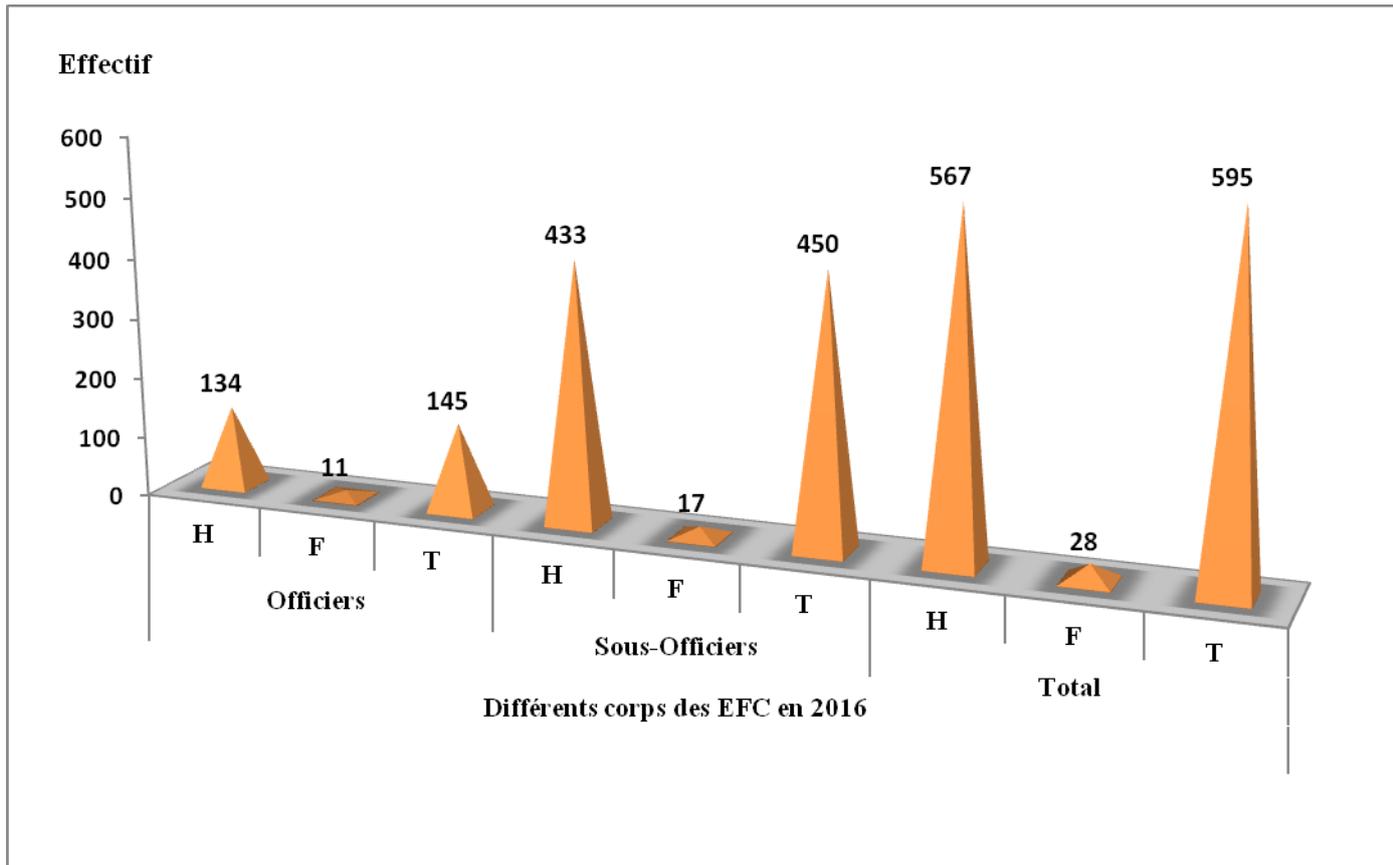


Figure 2: Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2016.

L'Administration forestière compte au total 595 fonctionnaires des Eaux Forêts et Chasse, appuyés de 294 agents civils majoritairement constitués d'Agents Contractuels de l'Etat. L'effectif du personnel forestier de la DGEFC ne lui permet pas d'assurer convenablement ses missions régaliennes. En effet, actuellement, le taux de couverture du territoire national est de un agent forestier pour 253 km² ; ce ratio est largement inférieur à la norme prescrite par la FAO qui recommande un garde forestier pour 100 km². Depuis 2008, l'Administration forestière n'a plus bénéficié de recrutement de fonctionnaires des Eaux et Forêts en dépit des nombreux départs à la retraite enregistrés. Il faille donc envisager le renforcement de l'effectif du personnel forestier.

1.3. Potentiel forestier du Bénin

Le potentiel forestier du Bénin comprend le domaine classé et le domaine protégé de l'Etat.

En se référant aux actes de classement, le domaine classé de l'Etat représente environ 20 % du territoire national et est réparti comme suit :

- deux (02) parcs nationaux (829 320 ha) ;
- trois (03) zones cynégétiques (422 300 ha) ;
- quarante-six (44) forêts classées (1 393 113 ha), dont vingt-six (26) sont dotées de plan d'aménagement (soit une superficie de 1 377 047 ha) et comportent quatre (04) plantations domaniales ;
- sept (09) périmètres de reboisement (4267 ha) ;

Les informations détaillées sur les forêts du domaine classé sont récapitulées dans le tableau 2.

Les forêts du domaine protégé de l'Etat comprennent :

- les forêts sacrées : On dénombre environ trois mille (3000) dont quatre-vingt-treize (93) sont dotées de plans simple de gestion ;
- les forêts communautaires et les forêts communales ;
- les forêts et plantations privées.

Le domaine forestier de l'Etat est globalement sujet à des facteurs de dégradation notamment l'agriculture, la chasse, l'élevage, l'exploitation forestière et diverses formes d'empiètements liés à l'installation des habitations et autres infrastructures. Le taux de conversion des superficies forestières est de 2,3 % par an (FAO, 2002). Selon l'IFN (2007), la couverture forestière totale du Bénin est estimée à 7 813 495 ha.

Tableau 2 : Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (en ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Etat actuel
01	Forêt classée de Agoua	Bantè et Savalou	75300	N°8104 du 4 nov 1953	Oui	-Domaine relativement conservé mais en partie occupé par des hameaux et villages -Vieille plantation peu productive de 482 ha d'anacardières installée par la SNAFOR
02	Forêt classée de Agrimey	Zogbodomey	2302	N°1671 du 12 mars 1941	Oui	2.133 ha plantés en teck entre 1950 et 1960. Ces plantations font l'objet d'un plan d'aménagement et de travaux d'éclaircie par l'ONAB
03	Forêt classée de Alibori Supérieur	Banikoara, Gogounou, Kandi, Kérou, Péhunco et Sinendé	256000	N°2287 du 20 août 1955	Oui	Domaine maintenu mais forte pression agricole
04	Forêt classée de Atchérigbé	Djidja	2864	N°3075 du 5 sept 1942	Oui	-Forêt en cours d'aménagement par l'ONAB -Plantation d'environ 150 ha de teck très convoitée mais bien protégée. -Ressources fauniques
05	Forêt classée de Bassila	Bassila	2250	N°2843 du 5 aout 1943	Oui	-Empiètement partiel dû à l'extension des agglomérations -Reste de la forêt bien conservé -Réalisation de plantations par l'ONAB
06	Forêt classée de Bèlléfoungou	Djougou	1300	N°2839 du 5 aout 1943	Non	-Domaine relativement bien conserve -Présence de vieilles plantations de teck
07	Forêt classée de Birni	Kouandé	3200	N°3661 du 14 oct 1943	Non	-Empiètement partiel par l'installation d'infrastructures sociocommunautaires -Présence de vieilles plantations de teck et anacardier
08	Forêt classée de Dan	Djidja	1520	N°3779 du 29 oct 1943	Oui	-Forte occupation agricole sur environ 633ha -Plantation d'environ 200 ha de teck
09	Forêt classée de Dassa-Zoumé	Dassa	2660	N°3770 du 12 dec 1945	Non	-Empiètement partiel par infrastructures -Forte occupation par les champs
10	Forêt classée de Djigbé	Zè et Toffo	3017	N°2447 du 16 juillet 1942	Oui	Entièrement plantée de tecks âgés de 30 à 40 ans sous gestion de l'ONAB
11	Forêt classée de Dogo	Kétou	31850	N°675SE du 22 janvier 1955	Oui	-Forte occupation par des villages, hameaux et champs -Installation de plantations de teck et Gmelina par l'ONAB

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (en ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Etat actuel
12	Forêt classée de Goungoun	Malanville	73200	N°1914SE du 4 avril 1950	Oui	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs
13	Forêt classée de Guéné	Malanville	1300	2842 du 5 août 1943	Non	Très dégradée
14	Forêt classée de Itchède-Toffo	Adja-Ouèrè et Pobè	191	3778 SE du 12 décembre 1945	Oui	-Relativement bien conservée avec présence de peuplements de Ceiba et de Samba -Plantations de teck et bois de feu
15	Forêt classée de Kandi	Kandi	1023	370 du 30 jan 1942	Non	-Presque disparue -abrite le siège de l'IF Alibori
16	Forêt classée de Kétou	Kétou	11000	N°2426 du 2 avril 1955	Oui	Forte occupation par des villages, hameaux et champs
17	Forêt classée de Kilir	Djougou	50	2840 du 5 août 1943	PSG en cours d'élaboration	-Fort empiètement par les habitations -Noyau relativement bien conservé
18	Forêt classée de la Donga	Djougou	250	2838 du 5 août 1943	Non	Domaine conserve mais occupé par endroits par des champs
19	Forêt classée de Lama	Zogbodomey et Toffo	16250	5574 du 24 déc 1946	Oui	-Noyau très bien conservé, site écotouristique -Plantations de tecks et d'espèces autochtones
20	Forêt classée de l'Atlantique	Cotonou et Sèmè-Kpodji	900	8165 du 4 nov 1933	Non	Disparue, entièrement occupée par des infrastructures
21	Forêt classée de Logozohè	Savalou et Dassa	2248	365 du 30 jan 1940	Oui	-Présence de vieilles plantations de teck mal conduites -Empiètement par installations de champs
22	Forêt classée de Mékrou	Kouandé et Péhunco	9390	N°478 du 28 janvier 1950	Oui	-Présence de vieilles plantations d'anacardières -Empiètement par installations de champs de coton
23	Forêt classée de Monts Kouffé	Bassila, Bantè et Ouessé	180300	2484 du 14 mars 1957	Oui	-Domaine conservé mais Installation anarchique des agriculteurs nationaux et togolais -Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. -Relativement riche en ressources fauniques
24	Forêt classée de N'Dali	N'Dali	4128	366 du 30 jan 1942	Oui	Relativement bien conservée

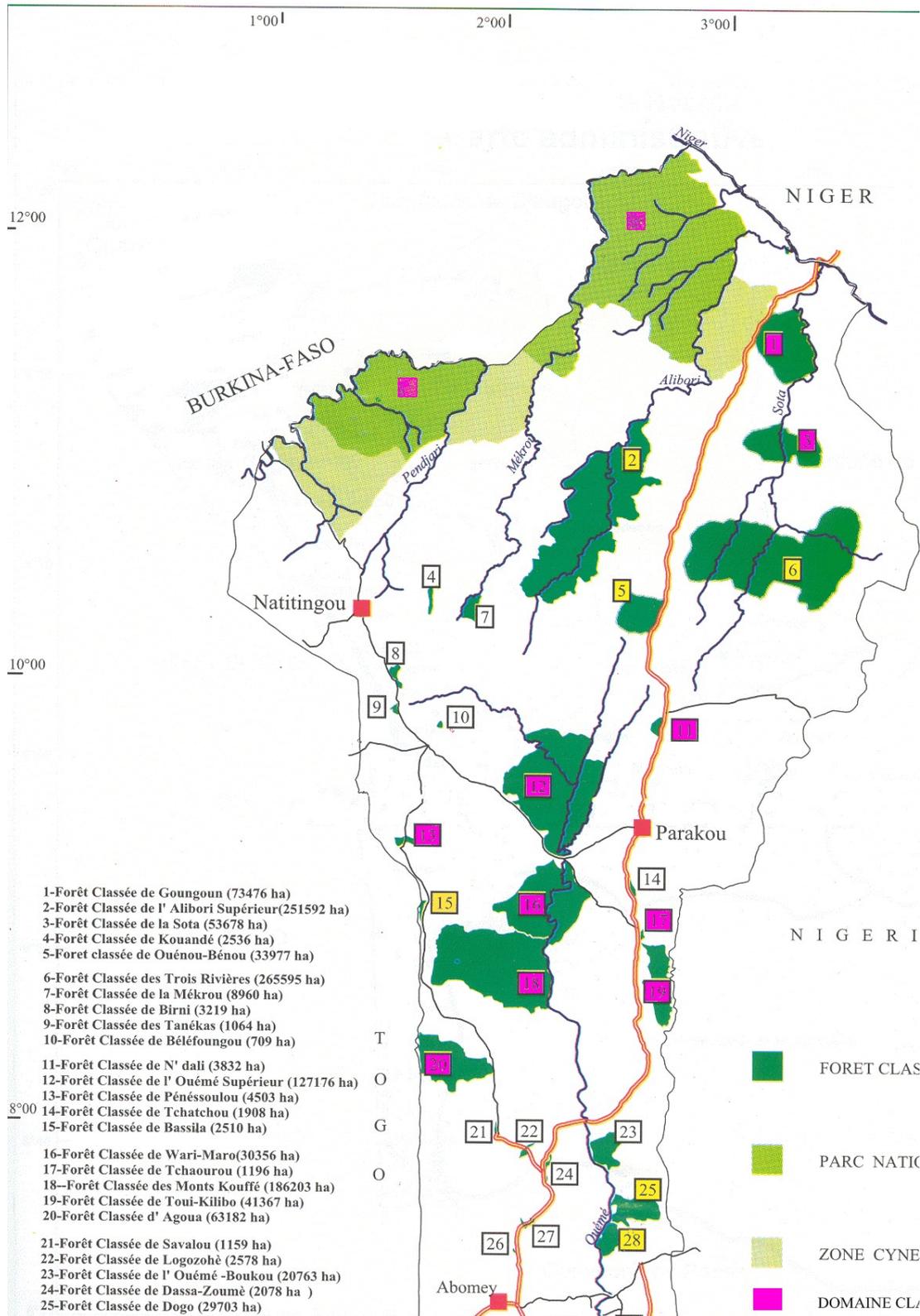
N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (en ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Etat actuel
25	Forêt classée de Ouèdo	Abomey-Calavi	580	3518 du 29 Dec 1944	Oui	-Portion d'environ 178ha détachée temporairement par arrêté 2003-N°076/MAEP/D-CAB/SGM/DA/CRH/SA au profit des forces armées du Bénin -Plantations de bois de feu
26	Forêt classée de Ouémé-Boukou	Savè	20500	N°5898 du 13 août 1954	Oui	-Fort empiètement et occupation par villages, hameaux, infrastructures, champs, etc. -Vieilles plantations domaniales d'anacardières
27	Forêt classée de Ouémé-Supérieur	Djougou, N'Dali et Tchaourou	177542	4310 du 10 juillet 1952	Oui	-Domaine conservé mais occupé par endroits par des champs -Exploitations frauduleuses et pâturage
28	Forêt classée de Ouénou-Bénou	Bèmbèmrèkè et Sinendé	34683	N°3678SE du 15 octobre 1943	Oui	-Empiètement par installations d'infrastructures et habitations en bordure de la RNIE 2 -Occupation par des champs par endroits
29	Forêt classée de Pénessoulou	Bassila	5470	2394 du 7 juin 1946	Oui	Relativement bien conservée
30	Forêt classée de Pobè	Pobè	14	3780 du 2 Déc 1945	Non	Ilot de forêt dense semi décidue bien conservée
31	Forêt classée de Sakarou	Nikki	240	2821 SE du 10 avril 1954	Non	Fortement dégradée par les champs
32	Forêt classée de Sakété	Sakété	60	5193 du 2 Déc 1946	Non	Relativement bien conserve, lieu de cultes traditionnels
33	Forêt classée de Savalou	Savalou	1015	1210 du 20 avril 1945	Non	Zone montagneuse et partiellement occupée par des habitations
34	Forêt classée de Sérrou	Djougou	75	2841 du 5 aout 1943	Non	Relativement bien conservée
35	Forêt classée de Setto	Djidja	1478	—	Non	-Relativement dégradé -Présence d'un peuplement semencier de khaya
36	Forêt classée de Sota	Kandi et Ségbana	53000	N°1862SE du 16 mai 1947	Oui	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs
37	Forêt classée de Soubroukou	Djougou	84	2415 du 8 juin 1946	Non	-Noyau bien conservé -Empiètement de la lisière par des habitations et des champs
38	Forêt classée de Tchaourou	Tchaourou	1292	N°367SE du 30janvier 1942	Oui	-Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures -Occupations par des champs par endroits
39	Forêt classée de Tchatchou- Gokana	Tchaourou	2000	40 SE du 5 jan 1948	Non	Fortement dégradée par installation de champs
40	Forêt classée de Toui-Kilibo	Ouessè et Tchaourou	40045	N°.....SE du 30 janvier 1935	Oui	-Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures -Occupations par des champs par endroits

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (en ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Etat actuel
41	Forêt classée de Trois Rivières	Bembémrèké, Gogounou, Kalalé et Ségbana	259300	N°4524SE du 6 sept. 1949	Oui	-Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs -en proie à l'exploitation frauduleuse
42	Forêt classée de Wari-Marou	Tchaourou, Ouessè et Bassila	107500	9190 du 25 oct 1955	Oui	-Domaine conservé mais installation anarchique des agriculteurs et éleveurs -Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. -Relativement riche en ressources fauniques
43	Forêt classée des collines de Kouandé	Kouandé	4560	479 SE du 28 jan 1950	Oui	-Empiètement par installations d'habitations et infrastructures -abrite la SCEFC Kouandé -Présence de vieilles plantations d'anacardières
44	Forêt classée du Barrage de Natitingou	Natitingou	142	4188 du 5 juillet 1952	Non	Disparue, entièrement occupée par l'agglomération de Natitingou
45	Périmètre de reboisement de Natitingou	Natitingou	203	4651 S.E. du 25 octobre 1946	PSG en cours d'élaboration	-Empiètement par l'installation d'habitations -Vieilles plantations de teck et d'anacardières -abrite siège IF Atacora
46	Périmètre de reboisement d'Abomey	Abomey	173	1672 du 12 mai 1941	PSG en cours d'élaboration	-Fortement dégradé par l'érosion et l'installation des champs -Vieilles plantations d'anacardières -abrite siège IF Zou
47	Périmètre de reboisement de Boko	Parakou	300	4520 du 20 juin 1953	Non	Anciennes plantations domaniales d'anacardières régénérés par un particulier dont les modalités d'occupation restent à clarifier
48	Périmètre de reboisement de Bonou	Bonou	197	5198 du 2 déc 1946	Non	Anciennes plantations de teck
49	Périmètre de reboisement de Kouandé	Kouandé	273	N°480SE du 28 janvier 1950	Non	Empiètement par installations d'habitations et champs
50	Périmètre de reboisement de Parakou	Parakou	256	2079 du 21 avril 1949	PSG en cours d'élaboration	-Empiètement par installations d'infrastructures (COTEB, Musée plein air, Entreprise chinoise de construction) -Plantations de teck (futaie) et vieilles plantations d'anacardières -abrite siège IF Borgou
51	Périmètre de Reboisement de Sèmè	Sèmè	808	2524 du 19 juillet 1943	Oui	-Sérieux empiètements : portion détachée, litiges fonciers avec présumés propriétaires terriens -Vieilles plantations de bois de feu -abrite siège CTAF Sèmè

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (en ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Etat actuel
52	Périmètre de reboisement de Tanékas	Copargo	1124	7236 S.E. du 29 déc 1951	Non	-Ensemble d'affleurements rocheux à végétation rabougrie -Occupée en partie par des infrastructures et des champs
53	Périmètre de reboisement de Pahou	Ouidah	765	833 SE du 18 avril 1940	Oui	-Noyau bien conservé, site écotouristique -Reboisement de 513 ha par le Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud-Bénin
54	Parc National de la Pendjari	Tanguiéta, Matéri, Toucountoun, Banikoara, Kérou et Kouandé	303 920	Décret n° 132 P.R./M.A.C./E.F. du 06 mai 1961	Oui	-Bien conservé ; -Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
55	Parc National du W	Banikoara, Kandi, Malanville et Karimama	525400	7640 du 3 déc 1952	Oui	-Relativement bien conservé en dépit des pressions des populations riveraines sur les terres agricoles des zones tampons. -Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
56	Zone cynégétique de Atacora	Koundé, Kérou, Banikoara	123646	Ord n°8P.C.M./M.A. P. du 19 mars 1959	Oui	Amodiée depuis 1992
57	Zone cynégétique de Djona	Malanville et Karimama	111845		Oui	Non amodiée
58	Zone cynégétique de Pendjari	Tanguiéta, Matéri et Toucountouna	173257		Oui	Amodiée depuis 1992
TOTAL			2634240			-

Source : Arrêtés de classement des forêts

La Figure 3 indique la localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin.



Source: IFN, 2007.

Figure 3 : Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin

1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin

L'importance de l'utilisation des ressources forestières couvre quatre (04) axes à savoir :

- La satisfaction des besoins directs des ménages en produits forestiers (combustible, bois d'œuvre, aliments, plantes médicinales, et autres produits forestiers non ligneux, ...),
- La création d'emplois et de revenus (exploitants, commerçants, transporteurs, éco touristes, transformateurs, ...),
- La fourniture des services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes, ...),
- La fourniture de services socioculturels et culturels tels que ceux tirés des forêts sacrées.

L'évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale prenant en compte les axes décrits ci-dessus n'est pas encore une réalité. Toutefois, l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à hauteur de 6,64 % au PIB national (contre moins de 2,8 % souvent indiqué dans les documents officiels), malgré que cette étude n'a pas pris en compte les filières connexes comme l'exploitation de la faune et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) de même que le coût des services écosystémiques. Il ressort donc que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale reste encore sous-évaluée.

Pour une évaluation plus juste de la contribution du secteur forestier au PIB, il est nécessaire que des enquêtes et des études plus complètes soient organisées avec une maîtrise des pertes d'informations dues à l'informel.

Nous retiendrons que le secteur forestier contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la satisfaction des besoins en produits et services forestiers, l'augmentation des revenus des communautés, la création d'emplois dans les villes comme dans les campagnes et la préservation d'un meilleur cadre de vie.

II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC

2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2016.

2.1.1. Cérémonies officielles

Les principaux évènements qui ont marqué l'année 2016 à la DGEFC sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3: Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2016

N°	Evènements	Date	Lieu de célébration	Activités	Observations
1	Adoption en Conseil des Ministres des décrets relatif à la loi 2015-20 portant statut spécial des FSPA	17 mars 2016	Cotonou	-	DECRETS N° 2016 -146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, du 17 mars 2016
2	Journée internationale des forêts	21 Mars 2016	Sites départementaux	Communications sur l'importance des forêts	-
3	Prise en Conseil des Ministres de mesures conservatoires de protection des forêts	13 Avril 2016	Cotonou	Suspension de l'exploitation et de l'exportation de bois au Bénin	-
4	Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité	22 Mai 2016	Sites départementaux	Mise en terre de plants/ Communications sur préservation biodiversité/ Visite de sites éco- touristiques	-
5	Célébration de la 32 ^{ème} JNA et lancement de la CNR 2015-2016	1 ^{er} Juin 2016	Forêt Classée de Pahou site officiel)	Mise en terre de plants/ Sensibilisation au reboisement	Célébration dans toutes les communes sous l'autorité des Préfets et des Maires : 124000 plants mis en terre
6	Journée Mondiale de l'Environnement	05 Juin 2016	Sites départementaux	Reboisement inter-Forces	-
7	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse	17 Juin 2016	-Dangbo (niveau national) -Sites départementaux	-Reboisement des berges de cours d'eau à Dangbo (fleuve Ouémé) -Reboisements et Sensibilisations dans les départements	-
8	Passation de commandement à la tête de la DGEFC	27 Juin 2016	Cotonou	Cérémonie officielle sous la supervision du MCVDD	-
9	Lancement officiel de la campagne Nationale d'allumage des feux précoces	20 Décembre 2016	Awicodji, commune de Ouidah (Atlantique)	Allumage symbolique de feu/ Sensibilisation sur les feux à la radio Kpassè	-

2.1.1. Etudes, Ateliers et séminaires

Au titre de l'année 2016, la DGEFC a commandité des études et diverses prestations qui concourent à l'atteinte des objectifs à elle assignés. Le tableau 4 présente la synthèse de ces études et prestations.

Tableau 4: Points des études et prestations conduites par la DGEFC en 2016

N°	INTITULÉS DES PRESTATIONS/CONSULTATIONS	Structure commanditaire	OBSERVATIONS
1	Evaluation des Organisations Communautaires de Base, riveraines au Terroir du Confluent Ouémé-Okpara, aux Forêts Classées de Logozohè et Ouémé-Boukou	PGFTR-FA	Étude réalisée et Rapport disponible
2	Reconnaissance et matérialisation des limites de huit (08) forêts classées appartenant à la zone d'intervention du PGFTR-FA	PGFTR	Travaux réalisés et Rapport disponible
3	Etude de référence de la situation socio-économique des ménages bénéficiaires du financement des nouveaux microprojets d'AaGR sélectionnés au cours de l'année 2015	PGFTR-FA	En cours de réalisation
4	Formation de 100 charbonniers des terroirs de Wari-Marou, Monts Kouffés et Agoua aux techniques améliorées de carbonisation	PGFTR-FA	Formation réalisée et Rapport disponible
5	Réalisation d'une base de données sur les microprojets d'AaGRs	PGFTR-FA	Étude réalisée et Rapport disponible
6	Étude des pratiques endogènes de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes dans la zone d'intervention du PAIA-VO	Convention DGFRN/PAIA-VO	Étude réalisée et Rapport disponible
7	Étude des pratiques endogènes de lutte contre les plantes aquatiques dans la zone d'intervention du PAIA-VO	Convention DGFRN/PAIA-VO	Étude réalisée et Rapport disponible
8	Étude sur la transhumance dans la zone d'intervention du PAIA-VO	Convention DGFRN/PAIA-VO	Étude réalisée et Rapport disponible
9	Élaboration de neuf (09) Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) de forêts galeries de Adjohoun, Bonou, Kétou, Aguégus, Sèmè-Podji, Dangbo et Sô-Ava retenues avec les zones tampons et les couloirs de connectivité	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
10	Étude ethnobotanique des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des plantes médicinales des forêts galeries dans la basse vallée de l'OUEME	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
11	Réalisation d'un documentaire sur la composante cartographie du PAPDFGC	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
12	Réalisation d'une base de données de photos à usage de cartes topographiques	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
13	Évaluation du site web de l'IGN Bénin	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
14	Elaboration d'un manuel de gestion des données cartographiques.	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
15	Élaboration d'un manuel d'utilisation et de gestion des données cartographiques de base numérique du PAPDFGC	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible

Tous les marchés passés au titre de cette année sont inscrits dans le Plan de Travail Annuel de 2016 et le Plan de Passation des Marchés 2016. Ils sont attribués en respect des procédures et règles en vigueur.

Au nombre des ateliers et séminaires tenus courant l'année 2016, on peut retenir :

Tableau 5 : Ateliers, séminaires et conférences au titre de 2016

N°	Libellé de l'Atelier/Séminaire/Conférences	Structures responsables	Période	Observations
1	Atelier d'évaluation du plan de travail annuel 2016 et de Planification du plan de travail annuel 2017 de la DGEFC	PGFTR-FA	Décembre 2016	-
2	Atelier d'élaboration des propositions de mesures pour l'état de préparation (R-PP)	UN-REDD+	Septembre 2016	-
3	Elaboration et validation du guide synthétique (guides PIFSAP et PANA1) sur l'environnement et les CC	PAPDFGC	13 Avril 2016	-
4	Déclinaison du plan participatif de gestion et de contrôle des effets des inondations et transmission aux maires des communes d'intervention du projet	PAPDFGC	8 Juin 2016	-
5	Organisation d'un atelier national de validation de la légende type des cartes relatives à la réalisation des cartes topographiques au 1/50.000 et 1/200.000 pour l'ensemble du territoire	PAPDFGC	07 Septembre 2016	-
6	Organisation de la réunion des acteurs des blocs écologiques Arly-Pendjari et W	PAPE	09 Mars 2016	-

2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2016

L'organisation des Campagnes Nationales de Reboisement (CNR) fait partie des activités courantes réalisées chaque année par l'Administration Forestière. La Journée Nationale de l'Arbre (JNA) célébrée le 1er Juin de chaque année est un événement particulier qui marque le lancement de cette campagne de reboisement et témoigne de l'importance que notre pays attache à la reconstitution du couvert forestier. Cette partie est consacrée au point de la célébration de la 32^{ème} Journée Nationale de l'Arbre sur toute l'étendue du territoire national et de la campagne de reboisement 2016.

2.2.1 Point de la 32^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA)

La célébration de la 32^{ème} Journée Nationale de l'Arbre s'est déroulée le 1^{er} juin 2016 sur toute l'étendue du territoire national. Le thème officiel de cette journée est : « Plantons et entretenons aujourd'hui beaucoup d'arbres pour mieux vivre demain ». La cérémonie officielle présidée par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, s'est déroulée sur le site de la Forêt Classée de Pahou, Commune de Ouidah, Département de l'Atlantique. Etaient présents à cette cérémonie, les membres des Corps Constitués de la République, du corps diplomatique et Consulaire, le Préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral et ses collaborateurs, le Maire de la Commune de Ouidah et son Conseil Communal, des membres de la société civile, les associations d'usagers de bois, les têtes couronnées et autorités religieuses et les populations locales.

Dans le cadre de cette cérémonie officielle, **3 300 plants** d'*Acacia auriculiformis* ont été mis en terre sur une superficie de **03 hectares**.

A l'instar de la célébration au niveau national à Pahou, tous les autres départements et les communes, sous l'autorité des Préfets et des Maires avec la participation des Conseillers Communaux, des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse, et des populations locales, ont sacrifié à la tradition. Ainsi, de jeunes plants d'espèces forestières et fruitières ont été mis en terre le long des principales rues, sur les places publiques, dans les services et établissements publics. Au plan national, **124 544 plants** toutes espèces confondues ont été mis en terre sur une superficie de **83 hectares et 80 522 mètres linéaires** de plantations d'alignement. Ces résultats sont sensiblement proches de ceux obtenus lors de la JNA 2015 où 137 987 plants ont été mis en terre sur une superficie de 80,48 hectares et 45 924 mètres linéaires.

2.2.2 Point de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2016

Après l'organisation de la JNA, la Campagne Nationale de Reboisement s'est poursuivie jusqu'à fin décembre 2016. Le point de cette CNR est présenté dans le tableau 6.

Tableau 6 : Point des plants mis en terre (CNR 2016)

DEPARTEMENTS	JOURNNE NATIONALE DE L'ARBRE			CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT		
	Nombre plants	Superficie	Mètre linéaire	Nombre plants	Superficie	Mètre linéaire
ATACORA/DONGA	20 058	11	12 088	390 538	381	65 660
ATLANTIQUE/LITTORAL	21 294	10	13 230	1 070 558	516,34	37 489
BORGOU/ALIBORI	11 954	14	6 120	1 007 535	546	310 937
MONO/COUFFO	15 865	19	15 880	569 613	682,77	65 236
OUEME/ PLATEAU	17 699	10	7 537	511 834	494,27	53 200
ZOU/COLLINES	37 674	19	25 667	450 345	383	51 167
ONAB	-	-	-	1 407 923	979,71*	00
TOTAL NATIONAL	124 544	83	80 522	5408346	3983,09	583 689

*Superficie regarnie non incluse

Source : Rapports IFs et ONAB

Il ressort que le bilan global de la campagne de reboisement 2016, s'élève à **5 408 346 plants** toutes essences confondues mis en terre sur une superficie de **3 983,09 ha** et **583 689 mètres linéaires**. Cette réalisation inclut les 124 544 plants mis en terre au cours de la 32^{ème} Journée Nationale de l'Arbre. En terme de superficie, les départements du Mono/Couffo (17,1%), du Borgou/Alibori (13,7 %) et de l'Atlantique/Littoral (12,9 %) sont les départements les plus reboisés en 2016. L'ONAB a contribué à près de 25 % à la superficie totale reboisée.

Globalement, les actions de reboisement ont nettement régressé (27,6 % de diminution sur la superficie totale reboisée) au niveau national en comparaison aux résultats de la Campagne Nationale de Reboisement 2015 qui avait enregistré 7 216 237 plants mis en terre sur 14 415,33 hectares et 751 755,78 mètres linéaires.

La régression constatée dans les résultats de reboisement pourrait s'expliquer par l'interruption en 2016 de l'appui des projets PGFTR et PAGEFCOM à la réalisation de grandes plantations forestières. En effet, le PGFTR a atteint ses objectifs de superficies à reboiser et n'a donc plus planifié des activités de reboisement en 2016 ; le PAGEFCOM quant à lui, a clôturé. Par ailleurs, l'ONAB n'a pas pu atteindre ses objectifs de reboisement de l'année en raison des effets induits par la mesure gouvernementale de suspension provisoire de l'exportation du bois. Cette mesure a en effet entraîné le blocage des bois déjà coupés sur les parcelles d'exploitation de sorte que la totalité des espaces à reboiser n'a pas pu être dégagée pour accueillir les nouvelles plantations. Enfin, pour des raisons budgétaires, le Programme 10 MAA qui accompagnait par le passé les activités de reboisement n'a pas pu contribuer de façon significative à la réalisation de la CNR 2016.

2.3. Aménagement et gestion des forêts

Au terme de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, notamment en ses articles 38 et suivants, l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'aménagement participatif (PAP) sont consacrées comme un outil de planification et de gestion durable des forêts. Dès lors, les massifs forestiers du domaine classé ont été progressivement engagés dans le processus d'élaboration de PAP avec l'appui de divers partenaires techniques et financiers. Le point des forêts du domaine classé dotées de PAP est présenté dans le Tableau 2 plus haut.

Quelques forêts du domaine protégé ont pu bénéficier de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS). Il s'agit des forêts de : Fita-Agbado, Zounzoukan Téfoungou, Nonsinanson Dahandé. Actuellement plusieurs initiatives d'élaboration de PAGS dans le domaine protégé sont en cours de mise en œuvre notamment celles de la Communauté Forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO).

La mise en œuvre des PAP des forêts est assurée par les populations riveraines organisées en structures de co-gestion avec l'encadrement et l'appui technique d'une équipe d'agents forestiers réunis au sein d'une structure dénommée Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF). Les grands axes de mise en œuvre des PAP s'articulent autour des activités suivantes :

Le reboisement ou enrichissement des forêts ;

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAP, plusieurs plantations ont été réalisées au niveau de forêts dotées de plans d'aménagement. Au total **328 345 plants** forestiers ont été mis en terre sur une superficie **de 295,54 ha** dans ces forêts au titre de l'année 2016 (Cf Tableau 7). Les principales essences forestières utilisées pour la réalisation de ces plantations sont *Gmelina arborea* (54 %), *Acacia auriculiformis* (34 %), *Tectona grandis* (6%), *Ceiba pentandra* (3%) *Khaya senegalensis* (2%). Il faut signaler qu'aucun enrichissement n'a été réalisé en 2016. L'état de dégradation poussée des forêts a amené la DGEFC à délaissier les enrichissements au profit des plantations en plein.

En outre, les anciennes plantations en plein réalisées les années antérieures ont fait l'objet d'entretien en 2016. Au total **1931,7 ha** de plantations ont été entretenus en 2016.

L'opérationnalisation de l'approche participative dans la gestion des ressources forestière se traduit par la signature des contrats de gestion avec les populations riveraines de ces forêts. Dans ce cadre, la production des plants, la réalisation et l'entretien des plantations sont exécutés par les populations riveraines de ces forêts sous la supervision des Cellules Techniques d'Aménagement Forestier.

Tableau 7 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2016.

FORETS CLASSEES ET TERROIRS	PLANTATIONS REALISEES ET ENTRETENUES EN 2016			ANCIENNES PLANTATIONS ENTRETENUES EN 2016 (Ha)
	Superficie (ha)	Nombre de plants	Espèces	
Tchaourou Toui-Kilibo	8	8 888	<i>Gmelina arborea</i>	173
Ouémé Supérieur N'dali	14	15 554	<i>Gmelina arborea</i>	178
Kouandé	6	6 666	<i>Gmelina arborea</i>	18
Mékrou	6	6 666	<i>Gmelina arborea</i>	34
Alibori Supérieur	18	19 998	<i>Gmelina + Ceiba</i>	188,5
Goungoun Sota Goroubi	24	26 664	<i>Gmelina arborea</i>	175
Ouénou Bénou	6	6 666	<i>Gmelina arborea</i>	81
Trois Rivières	20	22 220	<i>Gmelina arborea</i>	338,5
Dogo Kétou	8	8 888	<i>Gmelina+Tectona</i>	190,5
Ouémé Boukou	12	13 332	<i>Gmelina +khaya+ Tectona</i>	127,5
Dan	8	8 888	<i>Gmelina arborea</i>	98
Logozohè	4	4 444	<i>Gmelina +khaya+ ceiba</i>	53
Wari-Marou	4	4 444	<i>Gmelina +Tectona</i>	28
Monts Kouffè	6	6 666	<i>Gmelina +Tectona</i>	54
Agoua	6	6 666	<i>Gmelina +Tectona</i>	67
Confluent Ouémé-Okpara	2	2 222	<i>Gmelina arborea</i>	6
Ichede-Toffo	12,74	14 154	<i>Acacia auriculiformis</i>	26,4
Pahou	88,8	98 657	<i>Acacia auriculiformis</i>	111,7
Lama-Sud	42	46 662	<i>Gmelina (17 ha) +Tectona (25 ha)</i>	0
TOTAL GLOBAL	295,54	328 345		1948,1

L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers dans les forêts sous aménagement concerne l'exploitation du bois, des zones de cultures, le pâturage, la pêche, les plantations domaniales et les PFNL. Les recettes issues de la mise en œuvre des plans d'aménagement sont de deux ordres : les taxes et redevances collectées au profit du Trésor public et les contributions au fond d'aménagement des différents utilisateurs des ressources de la forêt.

L'exploitation du bois d'œuvre est interdite en général dans la plupart des PAP des forêts classées. Cependant, il est prévu dans les séries de production de certaines forêts, des parcelles d'exploitation de bois-énergie pour alimenter des marchés ruraux de bois.

 **Gestion des MRB**

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des forêts, des taxes et redevances sont collectées au niveau des Marchés Ruraux de Bois (MRB). Cette collecte est opérée par les Structures de Cogestion sous la supervision des agents forestiers de la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF). Les montants des taxes et redevances collectées au niveau des forêts classées, périmètres de reboisement et forêts du domaine protégé dotés de plans d'aménagement sont présentés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2016

N°	MARCHES RURAUX DE BOIS	MONTANT (FCFA) (Redevances + taxes)
1	MRB DE LA FC DE DOGO KETOU	8 460 000
2	MRB DE BANAME	4 769 650
3	MRB de YEBESSI	1 769 461
4	MRB D'ONDOU	2 320 555
5	MRB DE YAOUI	4 473 999
6	MRB DE MALETE	2 204 136
7	MRB D' EKPA	8 621 156
	MRB DE PAPANE	8 838 177
8	MRB D' AGBORO KOMBON	8 465 211
9	MRB DE TOUI GARE	4 610 793
10	MRB DE KILIBO	19 634 206
11	MRB PAHOU	1 109 625
12	MRB OUEDO	731 775
13	MRB ICHEDE	0
14	MRB LAMA SUD	917 000
15	MRB GOBADA	6 043 909
	TOTAL	82 969 653

Au total au niveau des MRB de ces forêts, 82 969 653 francs CFA ont été collectés et répartis entre les différentes parties prenantes à l'aménagement (Communes, Communautés, Fonds d'Aménagement Forestier, Trésor public) conformément aux dispositions de l'arrêté interministérielle N° 036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin.

Collecte des contributions au fonds d'aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAP, il est prévu la collecte des contributions des différents utilisateurs de la forêt au fonds d'aménagement. Au cours des trois dernières années (2013-2016), les contributions des utilisateurs au fonds d'aménagement est synthétisée dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Fonds d'aménagement collectés en 2016 dans les forêts classées dotées de PAPF

N°	Forêt classée	Montant collecté (FCFA)
1	Alibori Supérieur	127 431 496
2	Dogo Kétou	9 247 500
3	Ouénou Bénou	11 439 700
4	Ouémé Supérieur N'dali	7 777 750
5	Sota Goungoun Goroubi	32 103 930
6	Trois Rivières	53 337 785
7	Tchaourou Toui Kilibo	13 810 313
	TOTAL	255 148 474

Au total 255 148 474 francs CFA sont collectés au niveau de sept (07) forêts classées dotées de PAPF.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement (AGR)

Pour atteindre efficacement les objectifs assignés à l'aménagement des forêts, il est développé au profit des populations riveraines des activités dont la mise en œuvre contribue à réduire la pression sur les ressources de la forêt tout en améliorant le niveau de revenus desdites populations. Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) constituent les principales activités alternatives développées au sein des populations riveraines à cet effet. Les types d'AGR financées concernent l'apiculture, l'élevage (ovins, caprins, porcins, volailles, aulacodes, lapins, poissons), les transformations agro-alimentaires (arachides, manioc, noix de karité, ...) et le maraîchage.

Le point des AGR financés jusqu'en 2016 avec l'appui des partenaires notamment la Banque Mondiale indique un total de 312 qui se répartissant à raison de 159 microprojets financés dans les terroirs riverains des forêts du PGFTR et 153 AGR financées autour des Parcs Nationaux avec le PAGAP. Le financement total libéré au 31 décembre 2016 au profit des 312 AGR s'élève à quatre cent soixante douze millions deux cent quatre vingt seize mille huit cent soixante quatre (472 296 864) F CFA. Le nombre de bénéficiaires directs de ces financements d'AGR est de 1597 personnes dont 893 femmes.

2.4. Bilan de l'exploitation forestière.

L'exploitation des ressources forestières est accordée à des opérateurs agréés qui devront obtenir une autorisation de l'Administration forestière avant toute exploitation dans les limites des ressources disponibles.

2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments

Les usagers du bois sont des opérateurs privés qui exercent dans les trois grandes catégories d'activités que sont : l'exploitation forestière, le commerce de produits forestiers et l'industrie du bois. Les usagers du bois constituent des acteurs importants qui impactent significativement la gestion des ressources forestières. Au terme de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, l'exercice des professions d'exploitant forestier, de commerçant de produits forestiers et d'industriel du bois, est conditionné à l'obtention d'un agrément délivré annuellement par la DGEFC.

Au titre de l'année 2016, aucun nouvel agrément ni renouvellement d'agrément n'a été accordé aux usagers du secteur forestier. En effet, par décision du conseil des Ministres du 13 avril 2016, entérinée par l'arrêté n° 53/MCVDD/SP du 15 avril 2016, il a été décidé de la suspension provisoire de la délivrance des agréments aux usagers (exploitants, commerçants et industriels du bois). La situation des agréments accordés en 2015 concerne 322 usagers pour 650 cartes professionnelles délivrées et réparties comme suit : 199 cartes d'exploitants forestiers, 297 cartes de commerçants de produits forestiers et 154 cartes d'industriels de bois. Par ailleurs, il est institué dans la loi des finances 2015 une contribution financière annuelle à l'effort national de reboisement, fixée à deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA à la charge des usagers de bois. L'obtention d'un nouvel agrément ou le renouvellement d'agrément de l'utilisateur est désormais assujéti au paiement de cette contribution au Trésor Public contre quittance.

2.4.2. Point de l'exploitation forestière

L'exploitation des ressources forestières concerne le bois d'œuvre, le bois de service, le bois-énergie et les produits forestiers non ligneux. Elle se fait conformément aux dispositions de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des Forêts en République du Bénin et ses textes d'application. Le personnel de la DGEFC veille au respect de la réglementation à travers l'établissement des constats d'exploitation, la délivrance de permis de coupe, le suivi des chantiers d'exploitation et la tenue des statistiques d'exploitation. Le bilan des exploitations forestières au niveau des départements au cours de l'année 2016 est résumé dans le tableau 10.

Tableau 10 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2016

Type de produit	INSPECTIONS FORESTIERES						ONAB	TOTAL
	Atacora/ Donga	Atlantique / Littoral	Borgou/ Alibori	Mono/ Couffo	Ouémé / Plateau	Zou/ Collines		
Bois d'œuvre essences autochtones								
Volume fût (m ³)	2927,02	0	750,063	150,65	831,51	825,67	0	5484,91
Bois d'œuvre essences de plantation (Teck, Gmelina et eucalyptus)								
Billes de 2 m	24900	0	0	11470	7813	12275	0	56458
Volume fût (m ³)	2739	0	0	1 262	859,4	1 350	30265,6	36476,0
Bois de service								
Poteaux/ Perches (Nbre de pieds)	3632	150000	2370	27050	4220	16725	47659	251656
Bois énergie								
Bois de feu (Stères)	90	4387	0	0	3936	750	55193	64356
Sacs de Charbon de bois '50 Kg'	90878	1051	22070	1133	200620	132384	0	448136
Autres : Palmier à huile								
Palmiers à huile (Nbre pieds)	0	0	0	4821	0	0	0	4821

Source : Rapports d'activités 2016 IFs et ONAB

2.4.2.1. Exploitation du bois d'œuvre

Au cours de l'année 2016, 31 permis de coupe ont été délivrés pour autoriser l'exploitation de 531 pieds d'essences autochtones pour un volume 5 484 mètres cubes de bois d'œuvre (tableau 11).

Tableau 11: Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence en 2016

ESSENCES		Nombre de pieds exploités	Volume fût en m ³
ESSENCES AUTOCHTONES	<i>Anogeisus leiocarpus</i>	18	189,37
	<i>Bombax costatum</i>	4	63,26
	<i>Ceiba pentadra</i>	40	311,54
	<i>Cola sp</i>	56	601,67
	<i>Daniellia oliveri</i>	95	1907,03
	<i>Diospiros mespiliformiis</i>	6	56,67
	<i>Erythrophleum guineense</i>	9	160,63
	<i>Isoberlina doka</i>	57	370,96
	<i>Azelia africana</i>	27	200,46
	<i>Khaya senegalensis</i>	29	208,6
	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	172	1225,35
	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	18	189,37
	Sous-Total Essences. autochtones	531	5484,91
	ESSENCES DE PLANTATION	<i>Gmelina arborea</i>	19996
<i>Tectona grandis</i>		145652	20580,6
<i>Eucalyptus sp</i>		3	2,39
Sous-Total Essences de. plantation		165651	36476,09
Totaux		166182	41961

Source : Rapports d'activités 2016, IFs et ONAB

Les essences forestières autochtones les plus exploitées sont *Daniellia oliveri* (35% en volume), *Pterocarpus erinaceus* (22%), *Cola sp* (11%), *Ceiba pentandra* (6%) tandis que *Erythrophleum guineense* (3%), *Bombax costatum* (1%) et *Diospyros mespiliformis* (1%) sont les moins exploités. Au titre des essences de plantation 165 651 pieds constitués essentiellement de *Tectona grandis* et de *Gmelina arborea* sont exploités sous forme de bois d'œuvre. Au total 41 961 m³ de bois d'œuvre ont été exploités en 2016 dont 30265,66 m³ proviennent des plantations de l'ONAB.

2.4.2.2 . Exploitation de bois de service

Le tableau 12 présente le bilan de l'exploitation du bois de service en 2016.

Tableau 12 : Bilan de l'exploitation du bois de service en 2016

<i>Inspections Forestières/ ONAB</i>	Nombre de permis	Nombre de pieds accordés
ATACORA/DONGA	3	3 632
ATLANTIQUE/LITTORAL	24	150 000
BORGOU/ALIBORI	3	2 370
MONO/COUFFO	15	27 050
OUEME/ PLATEAU	5	4 220
ZOU/COLLINES	6	16 725
ONAB	-	47 659
Total	56	251 656

Au total, 56 permis de coupe ont été délivrés pour l'exploitation de 251 656 pieds tant dans les plantations domaniales que dans les plantations privées. Les départements de l'Atlantique-Littoral viennent en tête de l'exploitation de bois de service.

2.4.2.3. Exploitation de bois énergie

Au Bénin, le bois énergie constitue la principale source d'énergie domestique utilisée par les populations. On distingue deux formes d'utilisation du bois énergie : le bois de feu et le charbon de bois. Les points ci-dessous renseignent sur les volumes de bois-énergie ayant fait objet de trafic commercial et formellement constatés par le recouvrement des taxes sur lesdits produits. Ces volumes n'intègrent donc pas les prélèvements de bois-énergie opérés par les populations riveraines pour l'auto-consommation et les mouvements de petits volumes de bois-énergie qui sont d'ailleurs difficilement maîtrisables par l'Administration forestière.

Exploitation du bois de feu.

Au cours de l'année 2016, le volume total de bois de feu enregistré est de **64 356 stères** (Cf. Tableau 13). A travers les rémanents concédés aux structures de co-gestion des plantations (COGEPAF), l'ONAB contribue à la production de la plus grande quantité de bois de feu qui alimente les villes de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi. A cela s'ajoute la production des départements de l'Ouémé-Plateau et de l'Atlantique-Littoral qui n'est pas négligeable. Comparés aux chiffres de 2015, les volumes de bois de feu enregistrés en 2016 ont connu une légère augmentation (Cf Figure 4).

Tableau 13 : Bilan de l'exploitation du bois de feu en 2016

<i>Structures</i>	<i>Volume de bois de feu exploité (en stère)</i>
IF-ATACORA/DONGA	90
IF-ATLANTIQUE/LITTORAL	4 387
IF-BORGOU/ALIBORI	0
IF-MONO/COUFFO	0
IF-OUEME/ PLATEAU	3 936
IF-ZOU/COLLINES	750
ONAB	55 193
Total	64 356

La figure 4 présente les volumes d'exploitation comparés de bois de feu dans les départements pour les années 2015 et 2016.

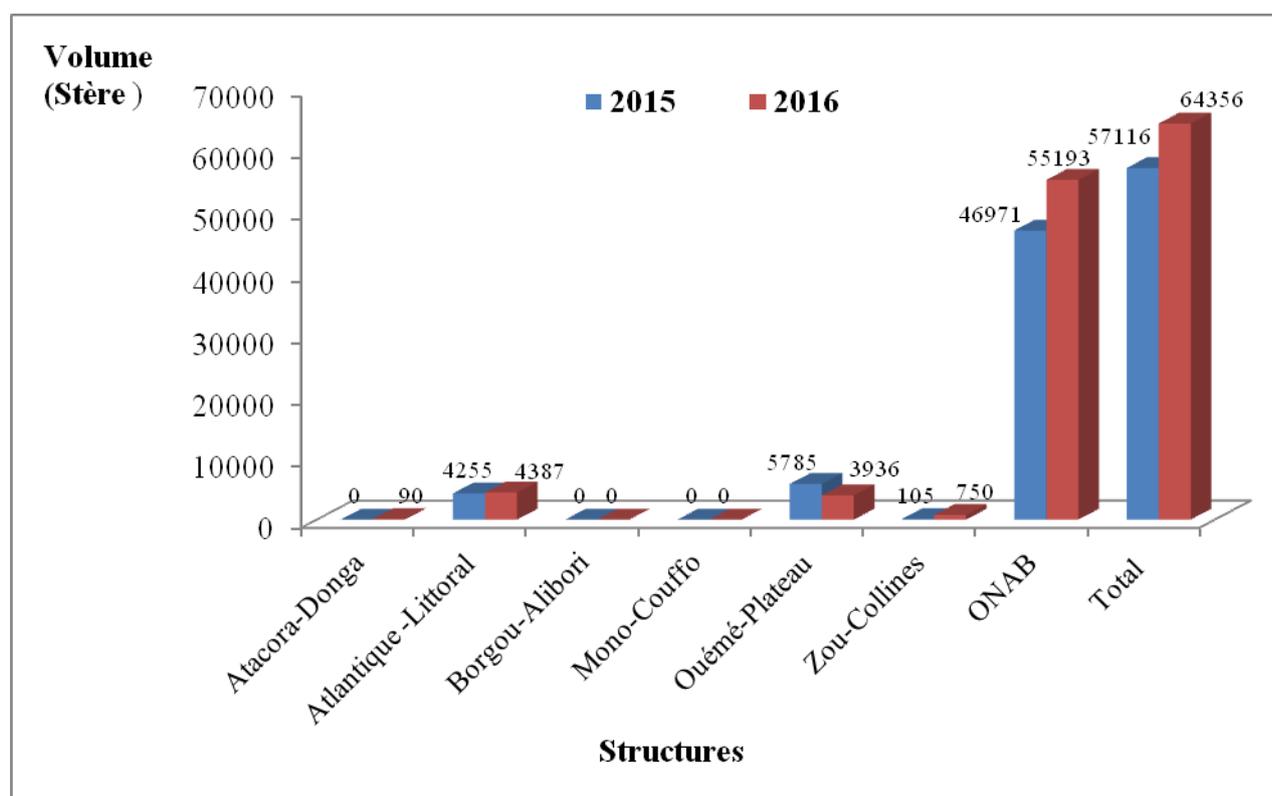


Figure 4: Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2015 et 2016

Exploitation du charbon de bois

Au cours de l'année 2016, au total 448 136 sacs de charbon de bois dits de « 50 kg » ont été enregistrés au niveau des six Inspections Forestières du Bénin, contre 1 325 958 sacs au cours de l'année 2015, soit une régression de 66,2 %. Les départements de l'Ouémé-Plateau (44,87 %) et Zou-Collines (29,61 %) viennent en tête de la production de charbon tandis que les

départements du Mono-Couffo et Atlantique/Littoral ont enregistré très peu de production de charbon de bois.

Tableau 14 : Bilan de l'exploitation de charbon de bois en 2016

<i>Inspections Forestières</i>	<i>Sacs de Charbon de bois (50 kg)</i>
ATACORA/DONGA	90 878
ATLANTIQUE/LITTORAL	1 051
BORGOU/ALIBORI	22 070
MONO/COUFFO	1 133
OUEME/ PLATEAU	200 620
ZOU/COLLINES	132 384
TOTAL	448136

La figure 5 présente l'évolution du volume de charbon de bois enregistré par les Inspections Forestières en 2015 et en 2016. Ici encore, les mesures conservatoires de suspension de l'exploitation forestière et de la délivrance des titres de collectes de taxes et redevances (Coupons) expliquent la régression des volumes de charbon enregistrés en 2016.

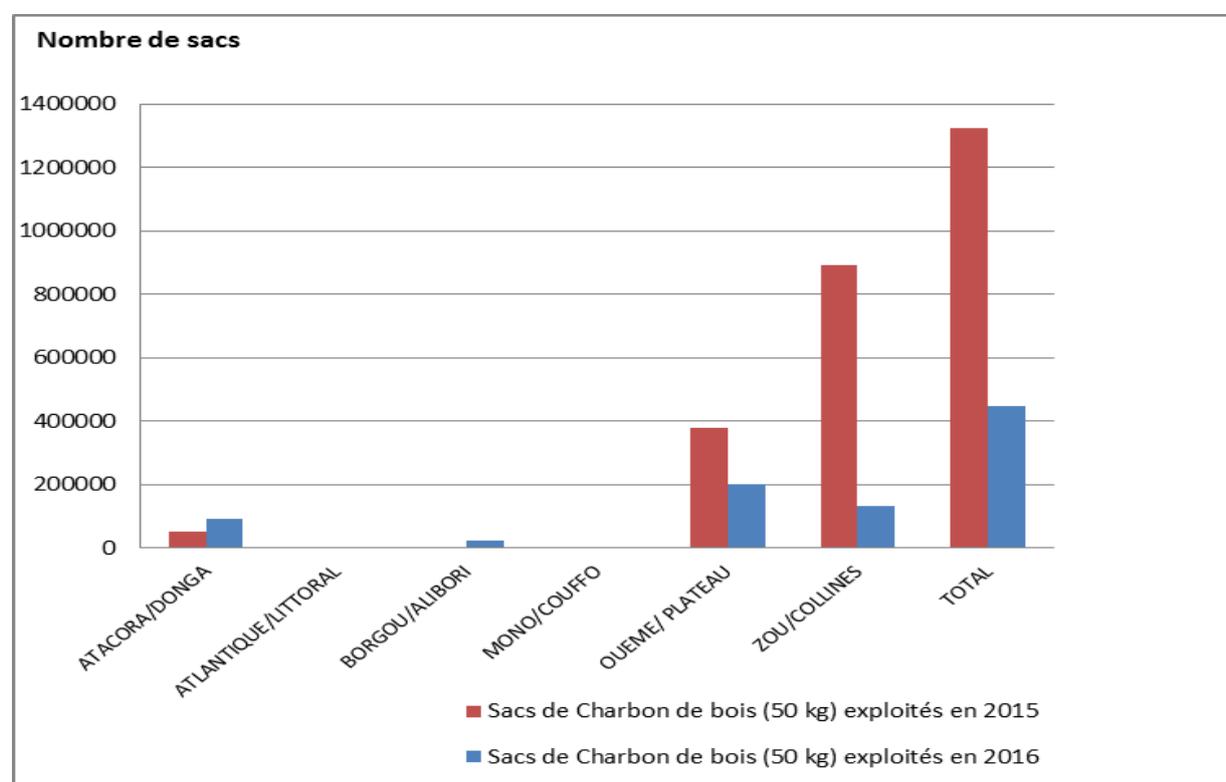


Figure 5: Volumes comparés de charbon de bois exploités par IF en 2015 et 2016.

2.4.2.4. Exploitation des PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) concernent toutes les ressources tirées de la forêt autres que le bois. Il s'agit des plantes médicinales, des fruits, des noix, des amandes, les racines, les écorces, les gommes, les résines, les pailles, le miel et autres produits de ruche,...

Au Bénin, l'exploitation des PFNL est relativement peu développée et s'observe à travers des prélèvements artisanaux opérés par les populations riveraines aux forêts. Il est prévu à l'instar des produits forestiers ligneux, la perception des taxes liées à l'exploitation et la commercialisation des PFNL. Ces taxes sont collectées sur la base des documents d'autorisation d'exploitation et de commercialisation. Le caractère traditionnel et artisanal des prélèvements de PFNL et la mauvaise organisation des filières ne favorisent pas jusque-là une bonne maîtrise du secteur par l'Administration forestière. Par ailleurs, les recettes générées par la commercialisation de certains PFNL de grande valeur économique (noix de karité, noix d'anacarde, graine de néré, ...) sont comptabilisées dans la catégorie des recettes issues des produits agricoles ; toute chose qui minimise la contribution du sous-secteur forestier au PIB. Pour une bonne maîtrise de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL, des séances de concertation ont été organisées avec les autres acteurs concernés en vue de clarifier les considérations antérieures et de préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur.

2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.

Dans le cadre du lancement officiel de la campagne annuelle d'allumage des feux précoces de végétation entrant en droite ligne avec la stratégie de gestion des feux de végétation au Bénin, un arrêté est pris tous les ans par le Ministre en charge des forêts pour fixer les modalités d'allumage de feux précoces de végétation par région.

La cérémonie officielle de lancement de l'allumage des feux précoces de végétation s'est déroulée le 20 décembre 2016 à Awicodji, dans la Commune de Ouidah. A l'issue de cette cérémonie, une parcelle d'environ 1 ha a fait l'objet de démonstration de feu précoce et de lancement de la campagne de lutte contre les feux de végétation. Pour mettre en œuvre efficacement le plan de mise à feu précoces défini par l'arrêté ministériel n° 031/MCVDD/DC/DGEF/SP/030/SGG16 du 22 novembre 2015 pris à cet effet, plusieurs activités ont été menées par l'Administration forestière notamment : i) l'animation des séances d'IEC avec utilisation des canaux des radios locales sur des thématiques relatives à la bonne gestion des feux de végétation, ii) l'appui-conseil et l'encadrement technique des planteurs pour l'ouverture des pare-feux et l'entretien des plantations ainsi que l'allumage des feux de renvoi pour mieux protéger les plantations et les forêts contre les incendies. Tous les

départements du Bénin ont à la suite du lancement officiel procédé à la campagne de mise à feu précoce conformément aux dispositions de l'arrêté.

Les données sur les superficies brûlées ont été fournies par le CENATEL. Elles sont obtenues non pas par mesures directes sur le terrain, mais par enregistrement et traitement d'informations satellitaires générées par la Station de suivi environnemental. Suivant les périodes d'enregistrement des foyers de feu au cours de l'année et les observations sur l'occupation des sols, les informations recueillies sont traitées pour déduire les superficies brûlées en feu précoce et celles brûlées en feu tardif.

Le tableau 15 présente une estimation des superficies brûlées en feu précoce sur le territoire national au titre de 2016. Au total **523 734 ha de forêts sont brûlés en feu précoce**.

Tableau 15 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feu précoce.

Départements	Superficies brûlées en feu précoce (ha)			
	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Alibori	6757	62003	73558	142318
Atacora	855	77245	174166	252266
Atlantique	0	0	78	78
Borgou	155	9099	54927	64181
Collines	0	0	8857	8857
Couffo	0	0	2825	2825
Donga	0	2730	38344	41074
Mono	0		178	178
Ouémé	0		0	0
Plateau	0		2256	2256
Zou	0	256	9445	9701
Total	7767	151333	364634	523734

Source: CENATEL, 2016

En dépit des diverses mesures prises pour l'allumage des feux précoces, des feux de végétation dits tardifs sont enregistrés tant dans les forêts du domaine protégé que dans les forêts classées. Ces feux tardifs qui surviennent de janvier à avril, sont en général des feux violents préjudiciables aux écosystèmes. Ils occasionnent des incendies de plantations et d'habitations, des pertes de récoltes et autres formes de dégâts.

Le tableau 16 présente l'ampleur des superficies brûlées en feu tardif de janvier à avril 2016. On retient que cette année, environ **363 848 ha de forêts ont brûlées en feu tardif** contre 336 548 ha en 2015.

Tableau 16 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feu tardif en 2016

Départements	Superficies brûlées en feu tardif (ha)				
	Janvier	Février	Mars	Avril	TOTAL
Alibori	52825	34423	11002	1177	99427
Atacora	47818	20087	5303	78	73286
Atlantique	2012	1519	1490	470	5491
Borgou	50808	22808	3047	0	76663
Collines	29067	15326	2628	0	47021
Couffo	3246	1806	314	0	5366
Donga	17820	6621	314	0	24755
Mono	1445	1749	470	0	3664
Ouémé	637	1100	313	0	2050
Plateau	4656	5516	3340	392	13904
Zou	6320	5287	614	0	12221
Total	216654	116242	28835	2117	363848

Source: CENATEL, 2016

2.6. Gestion de la faune

La gestion de la faune au Bénin est régie par la loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et ses décrets d'application. Elle est déléguée au Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) dans les zones cynégétiques et parcs nationaux. Dans le domaine protégé (dit libre), la faune est gérée par la DGEFC. Cette activité est centrée sur la gestion du commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et la délivrance des différents permis de chasse ou de captures.

La saison cynégétique est ouverte chaque année, en République du Bénin, du 15 décembre au 15 mai de l'année suivante. Pour le compte de l'année 2016, au total **59 permis** de chasse ont été délivrés dans les zones cynégétiques pour l'abattage de **143 mammifères** soit une réalisation d'environ 30 % du quota prévu par le plan de tir (Cf Tableau 17). Le faible taux de réalisation du plan de tir pourrait s'expliquer par les menaces sécuritaires décrétées dans la sous-région au cours de l'année et qui ont eu pour effet la réduction du nombre de chasseurs expatriés.

Tableau 17: Bilan de l'exécution du plan de tirs dans les zones cynégétiques

	Zone cynégétique de la Pendjari						Zone cynégétique de la Atacora						Zone cynégétique de la Djona				
Zones de chasse	Porga			Batia			Konkombri			Mékrou			Djona			Point général	
Espèces	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	R/Q	%
Buffle	17	11	64,7	16	5	31,2	17	16	94,1	17	16	94,1	16	4	25	52/83	62,7
Hippotrague	15	7	46,6	12	2	16,6	12	4	33,3	14	5	35,7	15	6	40	24/68	35,3
Bubale	10	3	30	10	2	20	10	1	10	10	2	20	7	2	28,6	10/47	21,3
Lion	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	100	1	0	0	1/5	20,0
Cob de buffon	6	4	66,6	1	0	0	7	6	85,7	2	1	50	2	0	0	11/18	61,1
Cob de Fassa	3	2	66,6	3	0	0	3	1	33,3	3	0	0	3	0	0	3/15	20,0
Guib Harnaché	10	4	40	10		0	10	4	40	9	1	11,1	9	1	11,1	10/48	20,8
Redunca	6	4	66,6	6		0	9	0	0	4	1	25	3	0	0	5/28	17,9
Phacochère	8	0	0	8	1	12,5	8	3	37,5	8	2	25	8	0	0	6/40	15,0
Ceph. de Grimm	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	0/40	0,0
Céphalophe à fl. Roux	4	0	0	4	4	0	4	1	25	2	0	0	1	0	0	5/15	33,3
Ourébi	8	1	12,5	8	0	0	8	3	37,5	6	2	33,3	3	0	0	6/33	18,2
Hippopotame	3	0	0	0	0	0	3	1	12,5	0	0	0	0	0	0	1/6	16,7
Cynocéphale	5	1	20	5	1	20	5	1	20	5	4	80	5	2	40	9/25	36,0
TOTAL	104	37	35,6	92	15	16,3	105	41	39,1	89	35	39,3	81	15	18,5	143/471	30,0

Source : CENAGREF, Rapports d'activités 2016

Pour le compte de l'année 2016, deux (02) permis de petite chasse dans le domaine protégé ont été délivrés à des expatriés par la DGEFC.

Quant au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, les spécimens ayant fait l'objet de transaction au Bénin durant l'année 2016 sont pour la plupart des espèces de l'annexe II de la convention élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréées par l'Etat. Des treize (13) espèces de spécimens accordées au Bénin, sept (07) ont fait l'objet d'exportation (Cf Tableau 18). Il s'agit de : *Python regius*, *Varanus exanthematicus*, *Varanus niloticus*, *Chamaeleo senegalensis*, *Kinixys belliana*, *Kinixys erosa* et *Python sebae*.

Tableau 18 : Quotas accordés au Bénin en 2016 et taux d'exportation des espèces CITES

Espèces	Provenance	Quota accordé	Nombre individus exportés	% Exportation
<i>Poicephalus senegalus</i>	Wild-taken	50	0	0,0
<i>Loxodonta africana</i>	Raw ivory	00	0	0,0
<i>Geochelone sulcata</i>	ranché	10	0	0,0
	Captive-bred	50	0	0,0
<i>Kinixys belliana</i>	ranché	400	100	25,0
	Wild-taken	100	0	0,0
	Captive-bred	30	0	0,0
<i>Kinixys erosa</i>	Wild-taken	200	70	35,0
<i>Kinixys homeana</i>	Captive-bred	30	0	0,0
	ranché	800	50	6,3
	Wild-taken	50	0	0,0
<i>Chamaelo gracilis</i>	ranché	2500	0	0,0
	Wild-taken	200	0	0,0
<i>Chamaelo senegalensis</i>	ranché	4000	0	0,0
	Wild-taken	1000	0	0,0
<i>Varanus exanthematicus</i>	ranché	5000	3065	61,3
	Wild-taken	500	0	0,0
	Skins	1000	0	0,0
<i>Varanus niloticus</i>	ranché	4000	1110	27,8
	Wild-taken	500	0	0,0
	Skins	1000	0	0,0
<i>Calabaria reinhardtii</i>	Ranché	100	10	10,0
<i>Python regius</i>	ranché	45000	3112	6,9
	Wild-taken	1000	0	0,0
<i>Python sebae</i>	ranché	200	35	17,5
	Wild-taken	200	0	0,0
	Skins	500	0	0,0
TOTAL		68420	7552	11,04

Source: Statistiques CITES/BENIN 2016

Le Bénin a exporté au cours de l'année 2016, au total **7 552** spécimens toutes espèces confondues, sur un total de 68 420 spécimens accordés, soit 11,04 %. L'espèce *Varanus exanthematicus* (ranché) contribue à 61,3 % du total des exportations de l'année.

Il faut noter que les espèces *Chamaeleo gracilis*, *Chamaeleo senegalensis* et *Kinixys homeana* ont été interdits de transaction par la convention CITES pour le compte du Bénin.

En plus des espèces élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréées par l'Etat, quelques cas d'exportation de trophées et des cas de réexportation de spécimens provenant des pays limitrophes ont été également enregistrés. Les pays d'origine des espèces réexportées sont le Mali, le Togo et le Ghana. Les animaux ayant fait l'objet de réexportation

sont le *Geochelone sulcata*, *Gongylophis molleri* et l'*Uromatyx Geyri*.

Le classement des pays de destination (Cf. Tableau 19) place les Etats Unis d'Amérique en première position avec 71,40% des espèces exportées, suivis du Ghana et du Japon respectivement 6,64% et 4,77%. Les espèces les plus exportées vers ces pays sont *Python regius*, *Varanus exanthematicus* et *Varanus niloticus*.

Tableau 19 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2016

PAYS	Nombre de spécimens	Taux (%)
USA	11446	71,40
GHANA	1065	6,64
JAPON	765	4,77
THAÏLAND	740	4,6
TOGO	720	4,49
CANADA	425	2,65
HONG KONG	380	2,37
PHILIPPINE	330	2,06
ESPAGNE	100	0,62
OMAN	60	0,37

Source: Statistiques CITES/BENIN 2016.

NB : Ces données prennent en compte aussi bien les trophées que les spécimens vivants contenus ou non dans les quotas CITES 2016.

2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre

2.7.1. Exportations du bois d'œuvre

L'exportation du bois au Bénin est règlementée par l'Arrêté N°0053/MEPN/MIC/DC/SGM/DGFRN/DGCE du 04/09/07. Conformément aux dispositions de l'Article 02 de cet arrêté, il est du ressort de la DGEFC d'émettre un avis sur la conformité des produits forestiers ligneux à exporter. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) constitue la principale porte de sortie du bois d'œuvre vers l'extérieur du pays. Ces produits sont exportés essentiellement vers l'Inde et la Chine. Le contrôle de l'exportation de bois d'œuvre est assuré par la Brigade Spéciale Forestière installée dans l'enceinte portuaire.

En 2016, le volume total des exportations de bois est évalué à **35 137 m³**. Les principales essences forestières exportées sont *Tectona grandis* (50 %), *Pterocarpus erinaceus* (46 %) et *Daniellia oliveri* (3 %) (Cf figure 6).

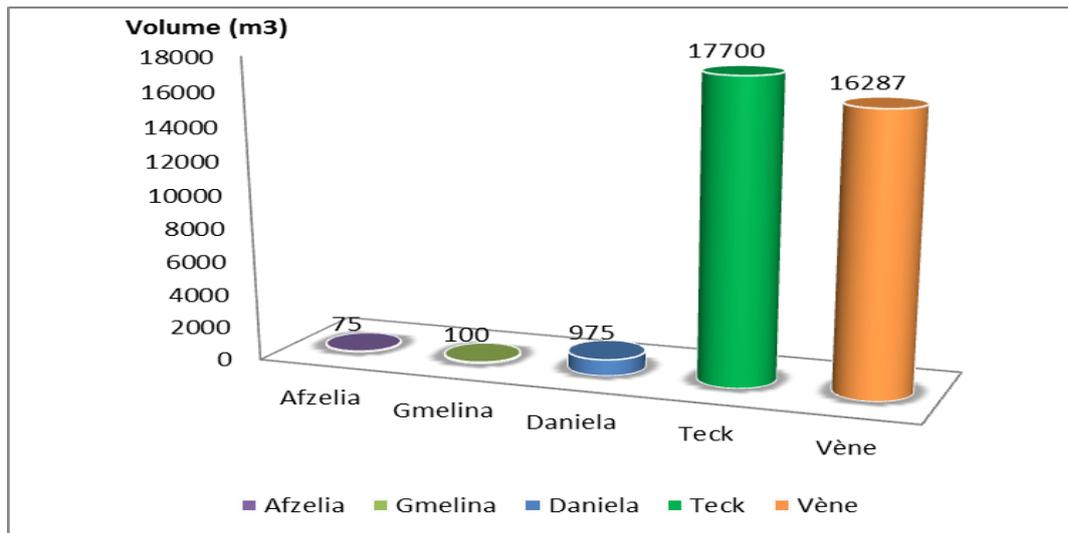


Figure 6 : *Volume de bois exporté par essence en 2016.*

Comparé au volume total de bois exporté en 2015 (83 072 m³), l'exportation du bois a connue une régression au cours de 2016. Cette tendance pourrait s'expliquer par la mesure conservatoire de suspension des exportations de bois intervenue en République du Bénin en avril 2016. Par la suite, pour les produits en instance d'exportation, des mesures exceptionnelles ont été prises pour permettre l'exportation du bois transformé au deuxième degré au moins (.parquets, planches, frises, chevrons, tables, cadres et meubles) Ces dispositions ont été entérinées par la prise de l'arrêté 032/MCVDD/DC/DGEFC/SP-C 039 SGG16, du 26 décembre 2016 portant mesures exceptionnelles d'exportation du bois en République du Bénin. A ce titre, les différents volumes des produits exportés sont traduits sur le graphe de la figure 7.

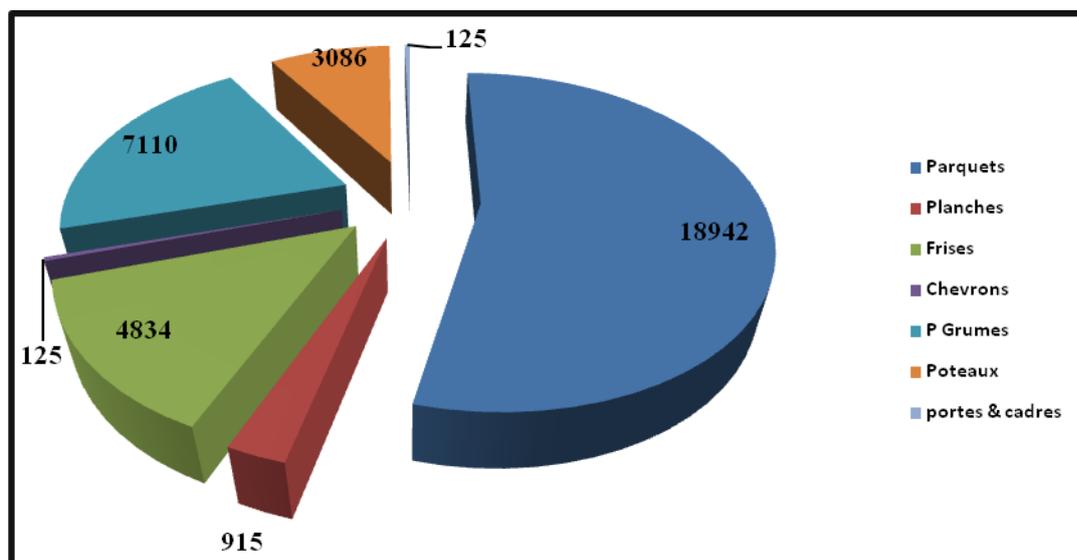


Figure 7: *Volume de bois exporté par type de produit en 2016.*

Les parquets (18 942 m³) constituent la forme de bois transformé la plus exportée en 2016. La distribution des types de produits exportés par essence est mentionnée dans le Tableau 20.

Tableau 20 : Volume des exportations de bois en 2016 par essence et par types de produits

Essences	Types de produits exportés (volume en m ³)							
	Parquets	Planches	Frises	Chevrons	Petites grumes*	Poteaux*	Portes & cadres	Volume Total (m ³)
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	15375	265	622	25	0	0	0	16287
<i>Tectona grandis</i>	2517	600	4162	100	7110	3086	125	17700
<i>Daniellia oliveri</i>	900	50	25	0	0	0	0	975
<i>Gmelina arborea</i>	100	0	0	0	0	0	0	100
<i>Azelia africana</i>	50	0	25	0	0	0	0	75
Volume total (m³)	18942	915	4834	125	7110	3086	125	35137

* Les poteaux et les petites grumes sont enregistrés dans la période de janvier à avril 2016 avant l'intervention des mesures conservatoires.

2.7.2. Importation du bois d'œuvre.

L'importation du bois d'œuvre en République du Bénin est autorisée conformément à la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et ses textes d'application. Tout bois provenant d'un pays étranger doit être accompagné des pièces justificatives (permis de coupe du pays d'origine, le certificat CITES si nécessaire, le certificat phytosanitaire, toute autre pièce pouvant justifier la provenance légale du bois) et doit porter les empreintes du marteau forestier ou autres marques du pays d'origine.

La DGEFC, sur la base d'une demande accompagnée des pièces justificatives sus énumérées délivre aux requérants une autorisation d'importation. Le requérant se fait délivrer un laissez-passer spécial onéreux par le Chef d'Inspection territorialement compétent sur chaque chargement de bois importés.

En général, il est observé que les usagers de bois peinent à respecter les conditions d'importation décrites ci-dessus. Des cas d'importation irrégulière de bois sont enregistrés et font objet de contentieux forestiers gérés conformément aux textes en vigueur.

A ce titre, environ **19 568 m³** de bois constitués en majorité de l'espèce *Pterocarpus erinaceus* sont importés () du Nigéria par les entrées de Kétou, Savè, Tchaourou, Nikki, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana, et du Togo par les communes de Bantè, Bassila, Cobly et Boukoumbé.

2.8. Contentieux forestiers

Les contentieux forestiers résultent de la gestion des cas d'infractions à la législation forestière. Les infractions en matière forestière sont recherchées, constatées et réprimées par le personnel forestier dans l'accomplissement de ses activités régaliennes de contrôle, de l'exploitation et de la circulation des produits forestiers (patrouilles, ratissages en forêt, brigades mobiles, poste de contrôle mixte, etc.). Les actions de poursuites sont exercées directement par l'Administration forestière devant les juridictions compétentes suivant les règles générales de la procédure pénale, sans préjudice du droit reconnu au Ministère public par la législation en vigueur. Deux issues s'offrent pour le règlement des contentieux forestiers : le règlement par voie judiciaire (devant le tribunal) et le règlement par voie de transaction proposée par l'Administration forestière (Article 75 de la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin). Au total **532** infractions ont été enregistrées contre 384 en 2015. Les infractions relatives à l'exploitation, l'importation, la transformation et la commercialisation de produits forestiers sont les plus fréquentes. L'augmentation enregistrée sur le nombre d'infractions en 2016 résulte de l'application des mesures conservatoires de suspension de la délivrance de tous documents d'exploitation, de commerce et de circulation de produits forestiers dès le 13 avril 2016.

Tableau 21: Point des infractions enregistrées en 2016

Types d'infractions	Exploitation/ commerce/ Transformation illégal(e) de produits forestiers	Pâturage non autorisée et Elagage abusif d'essences protégées	Incendie/ destruction de plantation	Pollution de plans d'eau	Autres infractions	Nombre total d'infractions 2016	Nombre total d'infractions 2015
Borgou/Alibori	149	0	0	0	0	149	12
Atacora/ Donga	161	0	0	0	0	161	22
Atlantique/ Littoral	26	0	0	0	3	29	32
Zou/ Collines	112	0	0	0	0	112	3
Ouémé/ Plateau	63	0	0	0	0	63	299
Mono/ Couffo	1	0	0	0	0	1	7
DGEFC (Service central)	12	0	1	0	4	17	9
Total	524	0	1	0	7	532	384

Source : Rapport d'activités 2016 des IFs et Brigades DGEFC

2.9. Bilan des recettes forestières.

Au titre de l'année 2016, le total des recettes issues des activités forestières de la DGEFC et versées au Trésor Public est de **1 217 404 416 FCFA**. Le tableau 22 fait le récapitulatif des recettes réalisées par Inspections forestières et par nature de recette : Il se dégage que l'Inspection Forestière de l'Atacora/Donga vient en tête avec 34,33 %, suivie des Inspections Forestières du Zou/Collines (30,78 %) et du Borgou/Alibori (15,96 %).

Le graphe de la figure 8 indique le poids de chaque nature de recette forestière dans la recette totale réalisée. Il ressort que les contentieux forestiers génèrent à eux seuls 67 % du total des recettes ; viennent ensuite les taxes perçues sur l'exploitation du charbon de bois avec 19 %.

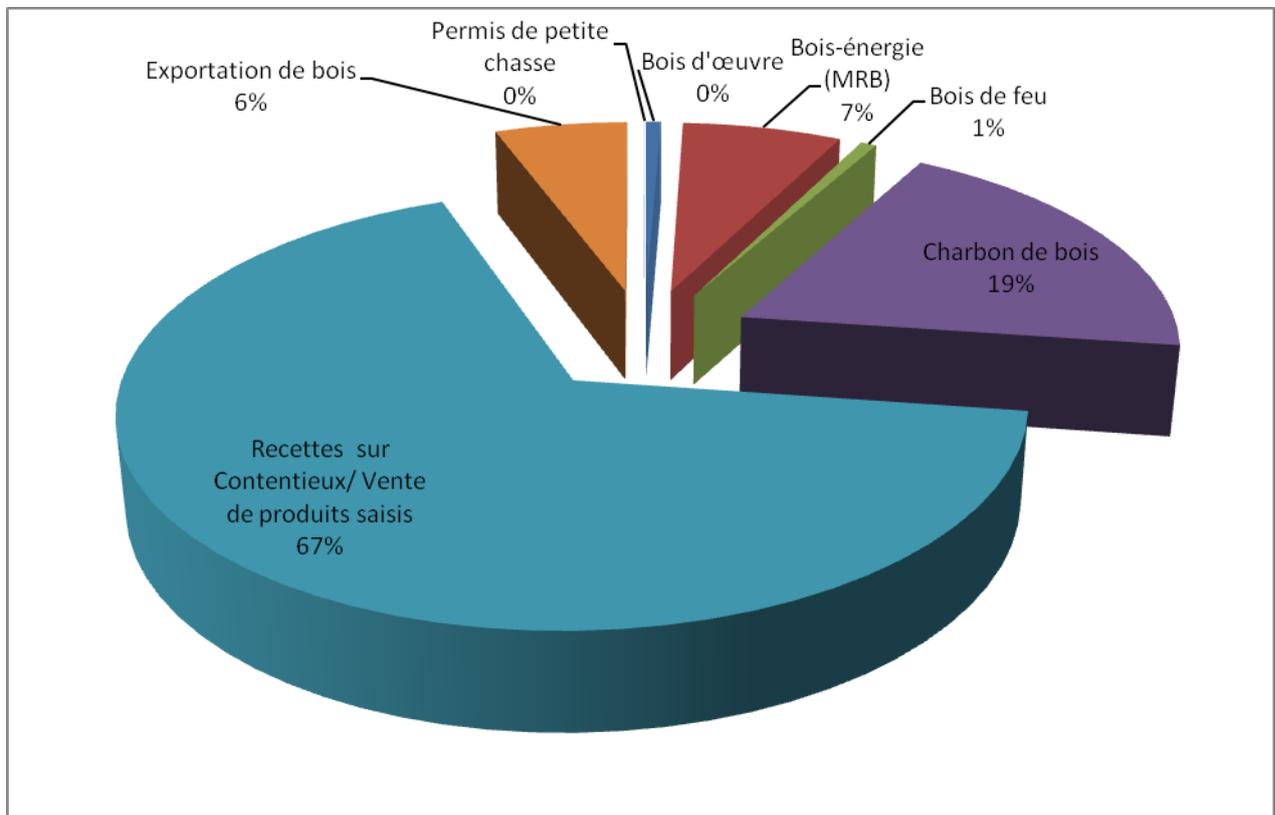


Figure 8 : Contribution de chaque type de recettes à la recette globale de 2016

Tableau 22: Récapitulatif des recettes de la DGEFC en 2016

Structures	Borgou/Alibori	Atacora/Donga	Atlantique/ Littoral	Zou/Collines	Mono/Couffo	Ouémé/ Plateau	DGEFC	Recettes totales recouvrées au profit du Trésor Public
Bois d'œuvre	1 337 555	4 090 018	-	1 418 057	267 500	768 750	-	7 881 880
Bois de service	-	-	-	-	-	-	-	-
MRB	12 928 193	-	2 758 400	58 823 060	-	8 460 000	-	82 969 653
Bois de feu	4 410	66 150	3 225 095	2 037 000	-	2 926 816	-	8 259 471
Charbon de bois	7 143 570	16 712 325	6 615	154 171 465	363 295	53 934 300	-	232 331 570
Recettes sur Contentieux/ Vente de produits saisis	172 963 700	397 150 000	1 743 000	158 330 000	450 000	76 930 000	9 430 000	816 996 700
Exportation de bois (Taxes et redevances sur exportation)	-	-	-	-	-	-	68 845 142	68 845 142
Permis de chasse (Taxes sur la délivrance de Permis de petite chasse)	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000
Total	194 377 428	418 018 493	7 733 110	374 779 582	1 080 795	143 019 866	78 395 142	1 217 404 416
Taux de contribution en %	15,96	34,33	0,64	30,78	0,08	11,75	6,44	100

Comparées aux recettes réalisées en 2015 qui se chiffraient à 1 814 355 361 F CFA, les recettes enregistrées en 2016 ont connu une régression d'environ 32,9 %. La figure 9 présente les statistiques comparatives par IF des recettes recouvrées en 2015 et 2016.

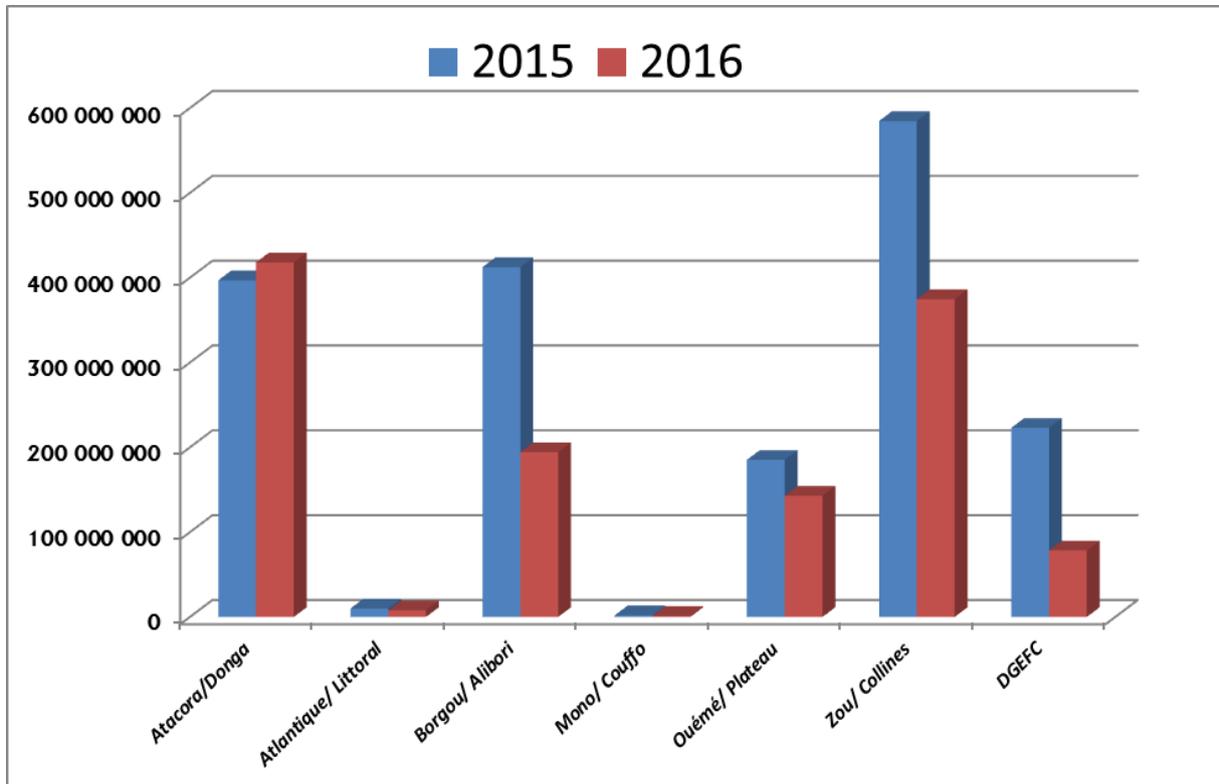


Figure 9 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2015 et 2016

Seule l'Inspection Forestière Atacora-Donga a connu un léger accroissement de ses recettes ; la DGEFC (Niveau central) et les autres Inspections Forestières ont connu une baisse. Ce résultat trouve une explication dans les mesures conservatoires de suspension de l'exploitation forestière et de l'exportation des produits forestiers intervenues au cours de l'année 2016.

III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/ PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière des forêts et des ressources naturelles. Elle coordonne en tant que chef de file du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) les actions des Centres, Offices, Projets et Programmes intervenant dans le secteur forestier.

Au titre des structures techniques (Centres et Offices), on distingue :

- ✓ l'Office National du Bois (ONAB) ;
- ✓ le Centre National de Télédétection et de suivi Ecologique (CENATEL) ;
- ✓ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ✓ le Centre d'Etude, de Recherche et de formation Forestières (CERF) ;
- ✓ le Fonds National de Développement Forestier (FNDF).

Le PNGDRN a été appuyé en 2016 par huit (8) projets et programme sous tutelle à savoir :

- le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains - Financement Additionnel (PGFTR-FA) ;
- le Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (10MAA) ;
- le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM) ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) ;
- le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ;
- le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)

Selon le cadrage macro-économique du MCVDD, le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) a reçu pour le compte de son Programme d'Investissement Public (PIP) au titre de l'année 2016, une dotation de **cinq milliards deux cent quarante-trois millions six cent un mille (5 243 601 000) francs CFA** contre **treize milliards cent soixante-dix millions deux cent trente mille (13 170 230 000) francs CFA** en 2015, soit une diminution de 60,19% par rapport à l'année 2015. Les autres ressources de financement du programme sont respectivement de *cinq milliards six millions cent quatre-vingt-dix mille (5 006 190 000) francs CFA* pour les ressources propres de l'ONAB et de *trois*

cent quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix mille (345 290 000) francs CFA pour les ressources des subventions d'exploitation de l'Etat aux autres structures techniques à l'exception de l'ONAB.

Les taux globaux d'exécution physique et financière du PNGDRN sont respectivement de **68,53%** et **62,71%** contre **62,34%** et **65,03%** en 2015.

Le point des financements et des niveaux de consommation par structure et projet du PNGDRN en 2016 est consigné dans le tableau 23.

Tableau 23: Bilan de l'exécution financière au 31 décembre 2016 des structures et projets du PNGDRN

N°	Structures/ Projets du PNDGRN	Source de financemnt	Dotation 2016	Montant Engagé	Taux d'Engagem ent	Montant Ordonnancé	Taux d'ordonnancement	Observations
1	DGRFN	BN	1 700 000	850 000	50	850 000	50	
	JNA	BN	3 119 000	3 118 136	99,97	0	0	
2	ONAB	FP/ONAB	5 006 190 000	3 067 643 000	61,28	3 067 643 000	61,28	
3	CENAGREF	BN	179 341 000	89 670 500	50	73 750 000	41,12	
4	CENATEL	BN	102 000 000	102 000 000	100	102 000 000	100	
5	CERF	BN	60 000 000	38 750 000	64,58	38 750 000	64,58	
6	DGFNDF	BN	2 250 000	1 250 000	55,56	1 750 000	77,78	
7	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains	BN	420 000 000	218 376 015	51,99	19 882 000	4,73	
		IDA	735 450 000	740 878 432	100,74	555 555 600	75,54	
		FME	861 700 000	185 322 832	21,51	0	0	
		RE	1 597 150 000	926 201 264	57,99	555 555 600	34,78	
		TOTAL	2 017 150 000	1 144 577 279	56,74	575 437 600	28,53	
8	Projet de réserve de biosphère transfrontalière du delta du Mono	BN	20 000 000	7 498 940	37,49	5 499 940	27,5	
		GIZ	330 000 000	234 300 000	71	234 300 000	71	
		TOTAL	350 000 000	241 798 940	69,09	239 799 940	68,51	
9	Projet Dix Millions d'Ames Dix Millions d'Arbres (P10MAA)	BN	629 000 000	423 593 715	67,34	28 969 975	4,61	

10	Projet d'Appui à la Préservation au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique	BN	10 000 000	4 045 000	40,45	1 920 000	19,2	
		PNUD	25 000 000	35 000 000	140	10 550 000	42,2	
		UE	689 931 000	692 950 000	100,44	671 944 000	97,39	
		RE	714 931 000	727 950 000	101,82	682 494 000	95,46	
		TOTAL	724 931 000	731 995 000	100,97	684 414 000	94,41	
11	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)	BN	5 000 000	0	0	0	0	les actions de négociation de la deuxième phase du projet sont en cours,
		BAD	57 520 000	0	0	0	0	
		FME	165 000 000	0	0	0	0	
		RE	222 520 000	0	0	0	0	
		TOTAL	227 520 000	0	0	0	0	
12	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCS Ex PEDGFRRN)	BN	483 000 000	161 715 000	33,48	23 575 000	4,88	
13	Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	BN	10 000 000	3 050 000	30,5	1 550 000	15,5	
		UE	247 000 000	187 176 600	75,78	187 176 600	75,78	
		TOTAL	257 000 000	190 226 600	74,02	188 726 600	73,43	
14	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (ex-PAGAP)	BN	30 000 000	4 950 000	16,5	5 145 000	17,15	
		IDA	390 000 000	325 000 000	83,33	325 000 000	83,33	
		FME	135 000 000	119 000 000	88,15	119 000 000	88,15	
		RE	525 000 000	444 000 000	84,57	444 000 000	84,57	
		TOTAL	555 000 000	448 950 000	80,89	449 145 000	80,93	
	BN		1 955 410 000	1 058 867 306	54,15	303 641 915	15,53	

RE	3 636 601 000	2 519 627 864	69,29	2 103 526 200	57,84	
FP/ONAB	5 006 190 000	3 067 643 000	61,28	3 067 643 000	61,28	
PNGRDN	10 598 201 000	6 646 138 170	62,71	5 474 811 115	51,66	

Source : Rapport de performance 2016

3.1. Réalisations physiques des structures techniques

Les principales réalisations enregistrées par les différentes structures techniques du PNGDRN sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 24: Point d'exécution physique des structures du PNGDRN au titre de 2016

N°	Structures	Réalisations physiques majeures
01	Office National du Bois (ONAB)	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des pistes forestières sur 19km (10km dans la Lama et 9km dans les forêts en cours de restauration) • Appui technique aux organisations riveraines dans la valorisation et commercialisation des rémanents et autres sous-produits (stères, perches, et fagots) • Assistance aux organisations riveraines à la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif (dégagement, nettoyage et production de plants forestiers) • Elaboration et adoption des états financiers 2015 de l'ONAB • Elaboration et mise en œuvre de 02 projets de recherche • Vente des produits exploités par l'ONAB • Attribution des parcelles (coupes sur pied) aux exploitants de bois • Définition des layons et transects dans les forêts en cours de restauration (zones de protection : Atchéribé, Bassila, Pénéssoulou) • Rédaction du plan simplifié de gestion • Organisation des travaux d'inventaire forestiers et de planification dans la forêt classée de Bonou • Edition des cartes thématiques des forêts et d'occupation de sol des nouvelles forêts en cours de restauration • Elaboration des fiches techniques des activités sylvicoles • Elaboration du plan stratégique de lutte contre les feux de végétation pour la campagne 2016 • Organisation de 02 contrôles contre le trafic illicite de produits forestiers au niveau des scieries installées • Organisation de: 213 patrouilles ; 153 embuscades ; 15 ratissages et 22 perquisitions • Dépressage et regarnissage des jeunes peuplements forestiers • Balivage des plantations forestières sur 1125,9ha

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 27976,2481m3 de grumes • Coupe d'éclaircie 3 et futaie âgées sur 238ha • Régénération de 158,10ha de plantations • Réalisation de l'essai de régénération naturelle dans la Lama • Traitement des données dendrométriques • Organisation de la mise en œuvre de la procédure de la traçabilité des produits exploités • Parcellisation des zones à reboiser • Production de 1 604 740 plants forestiers toutes essences confondues • Reboisement de 453 ha • Entretien de 2321 ha dans les forêts en cours de restauration • Entretien de 1042,61ha dans les anciens secteurs forestiers
02	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formations Forestières (CERF)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 02 sessions ordinaires du CA CERF • Organisation d'une réunion du comité de pilotage de l'étude sur les chaînes de valeur des plantes médicinales • Collecte des données relatives aux essais sylvicoles des plantations forestières de Toui PK • Acquisition de sachets de pépinières • Organisation d'un atelier de lancement de l'étude sur les Chaînes de valeur et connaissances traditionnelles de quelques plantes médicinales dans les grands centres urbains au Bénin • Réédition des comptes de 2015 à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême • Entretien et réalisation des pare-feux des stations de recherche de Toui et de Ouaké • Mise en place d'un réseau d'observation de la phénologie au niveau de tous les peuplements identifiés et cartographiés • Acquisition des semences forestières dans les forêts de : Bonou, Lama et Kétou • Récolte des semences forestières au niveau de la station de recherche de Ouaké, de Toui • Traitement et conservation des semences acquises

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des essais de germination • Production de 40 000 plants fruitiers au niveau de la station de recherche de Ouaké et de 40 000 plants au niveau de la pépinière de Boko • Proposition d'un répertoire de thème de formation des agents forestiers
03	Centre National de Gestion de Réserve de Faune (CENAGREF)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du projet d'arrêté de plan de tir 2016-2017 • Elaboration de l'avant-projet de décret portant AOF du CENAGREF • Implication des populations riveraines dans l'aménagement, dans la valorisation touristique et à la surveillance des AP • Délivrance de plusieurs autorisations d'accès aux ressources dans les Parcs Nationaux • Renforcement du Partenariat avec la Société Zoologique de Londres et l'UICN
04	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session du CA • Traitement des images pour la réalisation des cartes de la dynamique de la bande côtière des côtés Est et Ouest • Réalisation des travaux de laboratoire pour la réalisation des cartes des écosystèmes naturels et des zones récréatives de Cotonou • Réalisation des travaux de suivi de la campagne des feux • Acquisition et mise à disposition du Service Production de 04 GPS • Acquisition et mise à disposition du Service Production d'un appareil photographique numérique • Planification de prospection des opportunités de commande des marchés élaboré et exécutée partiellement • Réception et formalisation des commandes des produits en cartographie thématique • Elaboration des comptes de gestion 2015 du CENATEL

Source : Rapport de performance, 2016

3.2. Réalisations physiques des projets du PNGDRN

Le point des grandes réalisations physiques enregistrées par les projets du programme au titre de la gestion de 2016 est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Point d'exécution physique et technique des projets du PNGDRN au titre de 2016

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
01	Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains(PGFTR)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une session ordinaire du Comité de pilotage du PGFTR-FA ➤ Organisation des séances d'IEC au niveau des FC ➤ Achèvement des travaux de construction des bâtiments des CTAF Trois Rivières, Dogo-Kétou, Ouénou-Benou et Dan ➤ Equipement des CTAF ➤ Réalisation de la Reconnaissance et matérialisation (bornage et plantation) des limites de 08 FC (Dogo, Ketou, Mékrou, Sota, Goungoun, Mont Kouffé, WariMaro et Agoua) ➤ Production de 366 535 plants ➤ Regarnissage des plantations de 1945ha des années 2013, 2014 et 2015 et réalisation de 152 ha plantations ➤ Suivi de la collecte des contributions aux fonds d'aménagement ➤ Réalisation d'une base de données sur les AaGRs ➤ Appui à la célébration officielle de la 32ème JNA à Pahou et sur toute l'entendue du territoire national ➤ Délimitation des parcelles à exploiter et définition des quotas d'exploitation des MRB ➤ Création de 05 nouveaux MRB autour des massifs forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et de Mont Kouffé ➤ Renforcement du capital initial de la FSOA par le virement de 539 814 858 FCFA dans ses comptes ➤ Evaluation des Organisations Communautaires de Base (OCB) des FC de Logozohè, Confluent Ouémé-Okpara et Ouémé-Boukou
02	Projet d'Appui à La Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique (PAPDFGC)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une session du Comité technique et une session du Comité de Pilotage du Projet ➤ Evaluation des besoins en renforcement des capacités des structures publiques ➤ Elaboration de la demande de service et processus d'acquisition d'équipements au profit des structures publiques actives dans la production de la cartographie numérique au Bénin en cours ➤ Formation de 21 personnes dont 3 femmes en photogramétrie et de 24

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
		<p>personnes dont 3 femmes en SIG dans le cadre du renforcement des structures publiques actives dans la production de la cartographie numérique au Bénin</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation du guide de mise en place des organes locaux de gestion des forêts galeries ➤ Evaluation des besoins en matériels des organes locaux de protection et de gestion des berges ➤ Elaboration, édition, réception des plaquettes et affiches relatives aux messages clés de sensibilisation avant, pendant et après les inondations par les autorités communales et les communautés riveraines dans les communes d'intervention ➤ Organisation des séances de sensibilisation avec les communautés ➤ Finalisation des études et DAO relatives à la réalisation des infrastructures d'aménagement physique dans les communes ➤ Elaboration et validation du guide synthétique (guides PIFSAP et PANA1) sur l'environnement et les CC ➤ Formation de 115 personnes (autorités communales, Techniciens des mairies et des préfectures, des cadres du Ministère en charge du Développement et des Finances) dont 18 femmes sur l'utilisation du guide dans le cadre de l'intégration de l'environnement et des CC dans les outils de planification ➤ Déclinaison du plan participatif de gestion et de contrôle des effets des inondations et transmission aux maires des communes d'intervention du projet ➤ Identification et validation avec les communautés à la base et les autorités communales, de 02 actions prioritaires de contrôle des effets des inondations par commune d'intervention ➤ Sensibilisation des communautés riveraines sur les bonnes pratiques sanitaires dans 10 des 13 communes d'intervention du projet ➤ Réalisation de la Cartographie des reliques des forêts galeries dans la basse vallée de l'Ouémé ➤ Elaboration et validation de 19 PAGS dans 9 des 13 communes d'intervention du projet ➤ Reboisement de 43 ha avec 106307 essences forestières toutes essences confondues dans 11 des 13 communes (Adjohoun, Aguégus, Akpro-Misséré, Bonou, Dangbo, Kétou, Ouinhi, Sèmè-Kpodji, So-Ava, Zagnanado et Zogbodomey) ➤ Entretien de 36,26 ha ➤ Réalisation de 30% des prises de vues aériennes ➤ Contrôle et validation des 30% des photos aériennes

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de vues aériennes et photos aériennes contrôlées pour l'ensemble du territoire national ➤ Réalisation de 100% des travaux de stéréopréparation et d'aérotriangulation ➤ Calcul automatique du Modèle Numérique de Surface (MNS) en cours ➤ Organisation de quatre rencontres préparatoires sur le processus de mise en place de la commission Nationale de la Toponymie (CNT) ➤ Organisation d'un atelier national de validation de la légende type des cartes relatives à la réalisation des cartes topographiques au 1/50.000 et 1/200.000 pour l'ensemble du territoire ➤ Harmonisation des indicateurs du projet avec ceux de suivi du développement au niveau sectoriel et national
03	Projet 10 Millions d'Arbres 10 Millions d'Arbres (P10MAA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement des prestataires chargés de réaliser les plantations d'alignement au niveau de certaines communes ➤ Appui à l'achat et au transport des plants dans les communes ➤ Réalisation des travaux de reboisement au niveau des communes, ➤ Identification et distinction des meilleurs planteurs, ➤ Achat de matériels roulants (tricycles, véhicule)
04	Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de 02 réunions bimestrielles des blocs écologiques Arly-Pendjari et W ➤ Tenue d'une session du CTS 2016 ➤ Organisation de 5 réunions mensuelles du BCG du PAPE en 2016 ➤ Organisation d'une réunion semestrielle du complexe WAP ➤ Dénombrement des carnivores dans les réserves de faune de la Pendjari et W-Bénin ➤ Elaboration des cartes de couverture de patrouilles ➤ Organisation de 3 sessions de formation respectivement sur les thématiques : Écotourisme et le guidage touristique; La lutte Anti-Braconnage ; l'outil METT ➤ Aménagement et entretien de 12 passages difficiles (point critiques) ➤ Réfection et équipement en panneaux solaires de Postes de surveillance de Barabon, de la Mare 25, de Sapinguou et de Dassari ➤ Construction et équipement en panneaux solaires, du poste de

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
		<p>surveillance de Konkombri</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Curage de la Mare Sapiengou ➤ Réhabilitation de la Base vie de Kandi ➤ Réhabilitation des Bases vie de Banikoara, de Sampéto et des Chutes de Koudou ➤ Validation et édition des PAG de la Pendjari et du bloc W ➤ Elaboration et édition du Document synthèse exécutive du PAG de la Pendjari ➤ Validation et édition du PAG du bloc Arly-Pendjari
05	<p>Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'organisation de rencontres de concertation entre la DG, les DPN et l'UGP sur la gestion financière et le contrôle interne ➤ Organisation des rencontres d'échanges entre AVIGREF ➤ Edition et diffusion du bulletin d'information ➤ Tournage du documentaire institutionnel réalisé et montage en cours ➤ Démarrage des travaux de construction de 4 miradors ➤ Appui/suivi-accompagnement des promoteurs des AGR de la deuxième génération ➤ Mise à disposition de plus de 10 millions au profit des promoteurs AGR 1ère génération au niveau du PNW ➤ Evaluation des fiches du screening environnemental et social des AaGRs de la 2ème génération ➤ Appui à l'organisation de ratissages inter-forces au niveau des parcs nationaux ➤ Renforcement des capacités du personnel de la Direction exécutive de la Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA) (formation organisée sur ressources KfW) ➤ Appui à la communication pour la signature de l'accord cadre ➤ Contribution à l'élaboration des documents de l'accord-cadre CENAGREF-FSOA

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
06	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF)	<ul style="list-style-type: none">➤ Attribution du marché pour l'acquisition des tenues d'habillement des agents forestiers➤ Attribution du marché pour l'acquisition de 12 motos grosse cylindrées pour la brigade mobile et le contrôle routier des agents des Eaux, Forêts et Chasse➤ Attribution du marché pour la réhabilitation d'une station du CERF➤ Attribution du marché pour la réhabilitation du bâtiment du CIF Mono-Couffo➤ Attribution du marché pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment colonial occupé par le PBF2 à la DGEFC➤ Attribution du marché pour l'installation de la sonorisation de la salle de conférence de l'ex MECGCCRPRNF

IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS

Notre pays a adhéré à plusieurs accords, protocoles et conventions internationaux relatifs à la préservation de la flore et de la faune. Dans sa mission de suivi de la mise en œuvre desdits accords et conventions, la DGEFC a désigné des cadres de l'Administration forestière pour servir de point focal. Le tableau 26 présente la synthèse du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions au titre de 2016.

Tableau 26: Bilan du suivi de la mise œuvre des Accords et Conventions

Accords et Conventions	Structure de tutelle	Synthèse de la mise œuvre des Accords et Conventions en 2016			
		Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Projets ou activités réalisés
Convention sur la Diversité Biologique	DGEFC	Participation du Bénin à la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP 13), la huitième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (MOP 8), et à la deuxième réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (NP-MOP 2) qui auront lieu du 4 au 17 décembre 2016, à Cancún au Mexique	Pas de rapport à envoyer au titre de 2016		<ul style="list-style-type: none"> Atelier de renforcement des capacités sur l'intégration de la biosécurité dans les stratégies nationales et plans d'action de la biodiversité, Addis-Abeba (Ethiopie) du 09 au 12 février 2016 ; Atelier de préparation de la participation de Bénin et du Togo à la COP13, Ouidah du 17 au 19 novembre 2016
Accès aux ressources génétiques et partage des	DGEFC	Le Point focal n'a pas participé à la deuxième réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur	Pas de rapport à envoyer au titre de 2016		

Accords et Conventions	Structure de tutelle	Synthèse de la mise œuvre des Accords et Conventions en 2016			
		Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Projets ou activités réalisés
avantages résultants de leur utilisation (Protocole de Nagoya)		l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (NP-MOP 2) qui a eu lieu du 4 au 17 décembre 2016, à Cancún au Mexique			
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et centre d'échanges sur la prévention des risques biotechnologiques	DGEFC	Le Point focal n'a pas participé à la huitième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (MOP 8 qui a eu lieu du 4 au 17 décembre 2016, à Cancún au Mexique	Soumission du troisième rapport National sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena		<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de renforcement des capacités sur l'intégration de la biosécurité dans les stratégies nationales et plans d'action de la biodiversité, Addis-Abeba (Ethiopie) du 09 au 12 février 2016 ; - Participation à la réunion sur l'avant-projet de règlement portant sur la prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'Ouest. - Voyage d'étude du Directeur de Laboratoire National de Biosécurité du Bénin sur le Biosécurité au Centre Commun de Recherche (CCR) à Ispra en Italie du 19 au 23 septembre 2016 - Réunion du Comité Scientifique Régional de Biosécurité (CSR) du 21 au 23 décembre 2016 à Ouagadougou, au Burkina Faso.
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau Migrateurs d'Afrique Eurasie	DGEFC				Participation à la réunion du Groupe de travail sur développement du plan stratégique AEWA 2019-2027 à Bonn en Allemagne du 27 juin au 1er Juillet 2016.
Convention de Bonn sur les	CENAGREF	Participation d'une délégation du Bénin à la	Soumission du rapport	Les cotisations ont été payées	projet de résolution sur le statut des grands

Accords et Conventions	Structure de tutelle	Synthèse de la mise œuvre des Accords et Conventions en 2016			
		Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Projets ou activités réalisés
espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		COP 11 en Equateur en 2014 Participation à l'élaboration du plan stratégique 2015-2023 Participation aux études complémentaires sur le statut du lion en Afrique	périodique du Bénin au Secrétariat de la Convention	pour la période de 2015 à 2017 soit un montant de 322 000 FCFA (491 Euros) (Prévoir les cotisations pour la période 2018 à 2020 environ 350 000 FCFA soit 524 Euros)	carnivores (lion, guépard, lycaon et léopard) - MOU sur les requins migrateurs - Préparation de la prochaine de la réunion régionale africaine conjointe préparatoire de Conférence des Parties à Addis-Abeba (Ethiopie) pour août 2017 et de la COP12 prévue pour octobre 2017 en Phillipine
Coalition pour l'Éléphant d'Afrique	CENAGREF		Pas de rapport à envoyer au titre de 2016		Mise en œuvre du Projet de sensibilisation à la lutte anti braconnage des éléphants dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (PSLAB/RBTW)
Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) (Convention de Washington)	DGEFC	Participation du Bénin à la 17 ^{ème} Conférence des parties à la CITES en Afrique du Sud, du 24 septembre au 5 octobre 2016	Soumission du rapport annuel 2016 du Bénin au Secrétariat de la Convention	Arriérés des Contributions du Bénin : 544 dollars US	Participation à la réunion régionale africaine conjointe préparatoire des Conférences des Parties de la CITES et de la CDB du 08 au 12 août 2016 à Addis-Abeba (Ethiopie)
Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services Ecosystémiques	DGEFC	Participation à la 4eme session de la plate forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services Ecosystémiques du 22 au 28 février 2016 à Kuala Lumpur (Malaisie)			

Conclusion et recommandations

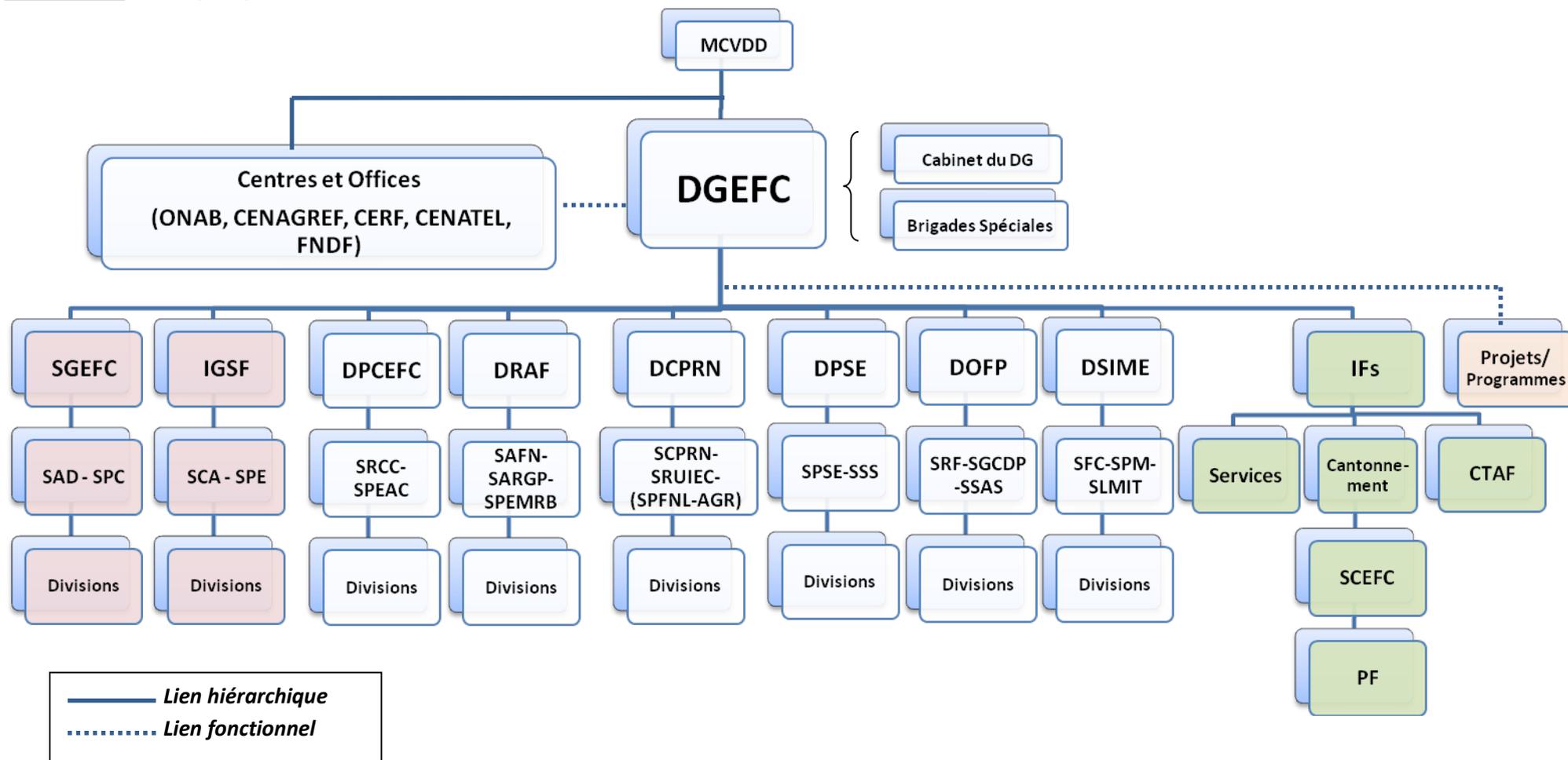
Le présent rapport présente l'essentiel des réalisations au niveau des différentes structures de la DGEFC. Il s'agit des données et des informations sur la gestion des ressources naturelles générées par le sous-secteur forestier au cours de l'année 2016. Les informations spécifiques et détaillées sont décrites dans les rapports de chaque structure et projet/programme sous tutelle. Les différentes réalisations des projets et programmes et les taux d'exécution physique et financière respectifs témoignent des efforts accomplis par ces derniers au cours de cette année. La capitalisation des interventions de l'administration centrale, des projets et programmes sous tutelle et des Centres et Office permettront d'évaluer la contribution de tout le sous-secteur forestier à l'économie nationale.

Au regard des résultats obtenus au terme de l'exercice 2016, de l'analyse du dispositif organisationnel mis en place et des moyens opérationnels déployés, l'amélioration des performances de l'Administration forestière requiert la prise de certaines mesures urgentes et la levée de plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- Le renforcement de l'effectif du personnel forestier par de nouveaux recrutements ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel forestier par des formations et des recyclages ;
- Le renforcement de la dotation de l'Administration forestière en moyens et équipements de travail ;
- L'amélioration des crédits délégués alloués aux Inspections Forestières ;
- La mobilisation et la consommation plus efficace des ressources du budget national allouées aux structures et projets/ programmes du sous-secteur forestier ;
- La poursuite et le renforcement du processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des forêts de manière à réduire la dégradation de ces dernières ;
- La dynamisation du système de suivi-évaluation et de rapportage à travers la mise à disposition, par les différents démembrements et structures de l'Administration forestière, et dans le respect des délais établis, des données nécessaires à l'élaboration du rapport d'activités de la DGEFC, gage d'une bonne visibilité des efforts menés dans le sous-secteur forestier.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la DGEFC



N.B : Se référer à la liste des acronymes pour la définition des sigles et abréviations

Annexe 2 : Répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2016

Structures	Officiers			Sous-Officiers			Personnel Forestier			Personnel Civil			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
DGEFC	39	5	44	29	1	30	68	6	74	30	15	45	98	21	119
ATACORA-DONGA	14	0	14	70	1	71	84	1	85	8	3	11	92	4	96
ATLANTIQUE-LITTORAL	10	1	11	35	3	38	45	4	49	4	0	4	49	4	53
BORGOU-ALIBORI	17	1	18	84	0	84	101	1	102	9	0	9	110	1	111
MONO-COUFFO	6	0	6	36	2	38	42	2	44	1	0	1	43	2	45
OUEME-PLATEAU	8	1	9	46	1	47	54	2	56	1	2	3	55	4	59
ZOU-COLLINES	15	2	17	79	8	87	94	10	104	5	2	7	99	12	111
CERF	2	0	2	1	0	1	3	0	3	33	3	36	36	3	39
CENAGREF	7	0	7	31	0	31	38	0	38	0	0	0	38	0	38
CENATEL	2	0	2	0	0	0	2	0	2	16	2	18	18	2	20
ONAB	9	1	10	22	1	23	31	2	33	124	26	150	155	28	183
PAPDFGC	2	0	2	0	0	0	2	0	2	7	1	8	9	1	10
PAGEFCOM	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
FNDF	2	0	2	0	0	0	2	0	2	1	1	2	3	1	4
TOTAL	134	11	145	433	17	450	567	28	595	239	55	294	806	83	889